

CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE CRÉTEIL

--ooOoo--

LUNDI 03 AVRIL 2023

SOMMAIRE

- I. Approbation du compte rendu de la séance du 13 février 2023 02
- II. Communication des décisions prises par Monsieur le Maire 07 février au 27 mars 2023, conformément à l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales, en vertu de la délégation d'attributions du conseil municipal 02

--ooOoo--

Adoption des délibérations présentées à la séance :

- 1-14-1 Budget Principal : Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2022
1-14-2 Budget Principal : Vote des taux d'imposition pour l'exercice 2023
1-14-3 Budget Principal : Adoption du budget primitif pour l'exercice 2023.3
Rapporteur : Monsieur PESSAQUE 02
- 2-2 Rapport sur la situation en matière de développement durable pour l'année 2022
Rapporteur : Monsieur URGIN 29
- 1-15 Approbation du bilan des acquisitions et cessions réalisées par la commune en 2022.
Rapporteur : Monsieur PESSAQUE 35
- 1-16 Actions financées grâce au Fonds de solidarité des communes de la région Île-de-France (F.S.R.I.F) et à la Dotation de solidarité urbaine (D.S.U) : Rapport d'utilisation des crédits en 2022.
Rapporteur : Madame SIMON-DECK 36
- 1-17-1 Répartition des subventions communales de fonctionnement en faveur des associations et autres organismes locaux au titre de l'exercice 2023.
1-17-2 Attribution d'une subvention d'équipement de 50 000 € à l'association culturelle Israélite de Créteil.
1-17-3 Attribution d'une subvention d'équipement de 315 000 € au Centre Communal d'Action sociale de la Ville de Créteil.
1-17-4 Attribution d'une subvention d'équipement de 9 000 € à la Brigade des Sapeurs-Pompiers.
Rapporteur : Monsieur PELISSOLO 37
- 1-18-1 Budget annexe de Chauffage Urbain : Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2022.
1-18-2 Budget annexe de Chauffage Urbain : Adoption du budget primitif pour l'exercice 2023.
Rapporteur : Monsieur PESSAQUE 40
- 1-19 Octroi de la garantie communale à certains créanciers de l'Agence France Locale pour 2023.
Rapporteur : Monsieur PESSAQUE 43
- 1-20 Octroi de la garantie communale à Créteil Habitat - SEMIC pour la construction de la résidence PLSA "Les Sorbiers".
Rapporteur : Monsieur BRAUD 45
- 1-21 Autorisation donnée au CCAS pour contracter l'ouverture d'une ligne de trésorerie auprès d'un établissement bancaire.
Rapporteur : Madame SIMON-DECK 47
- 1-22 Désignation d'un représentant du Conseil municipal au conseil de gestion de la Faculté de santé de l'Université Paris-Est Créteil (UPEC).
Rapporteur : Madame MATTEI 47
- 1-23 Délégation de service public pour la gestion de la halte plaisance de l'île des ravageurs : adoption du mode de gestion et du projet de contrat.
Rapporteur : Madame PERREAU 48

1-24	Création d'emplois saisonniers pour l'été 2023. Rapporteur : Monsieur HÉLIN	49
1-25	Modifications du tableau des emplois du personnel communal : Suppressions et créations d'emplois. Rapporteur : Monsieur HÉLIN	49
2-3	Quartier du Centre Ancien (CQ n°6) - Projet Monfray : Approbation du déclassement par anticipation. Rapporteur : Monsieur HÉLIN	50
2-4	Quartiers Bords de Marne-Val de Brie (CQ n°3) : Approbation de cession d'un terrain à Madame Antoine et Monsieur Prieur. Rapporteur : Madame MÉLIGNE	53
2-5	Quartier Montaigne-Palais (CQ n°6) : Approbation de l'acquisition auprès de - Créteil Habitat - SEMIC de plusieurs parcelles en vue de leur incorporation dans le domaine public. Rapporteur : Madame SOL	53
2-6	Quartier du Mont-Mesly (CQ n°10) : Approbation de l'incorporation dans le domaine privé communal d'un bien présumé sans maître. Rapporteur : Madame SOL	54
2-7	Délégation de service public pour l'exploitation d'un réseau unifié de chauffage urbain : rapport annuel sur l'exécution du service public délégué. Rapporteur : Monsieur DUKAN	55
2-8	Convention d'entretien des espaces verts de la résidence étudiante Maupassant, située 1 allée Mozart. Rapporteur : Madame MÉLIGNE	56
3-6	Renouvellement de la convention pluriannuelle entre la Commune et le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Val-Marne Rapporteur : Madame VORCHIN	57
3-7	Motion portant sur la réforme des retraites et la nécessité du Référendum d'Initiative Partagée (RIP). Rapporteur : Madame GARRIGOU-GAUCHERAND	58
3-8	Motion portant sur la mise en place des Zones à Faibles Emissions (ZFE) et des Zones à Trafic limité (ZTL). Rapporteur : Monsieur HEBBRECHT	61
	Questions diverses	67

CONSEIL MUNICIPAL
de la Ville de CRÉTEIL

Lundi 03 Avril 2023

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur le Maire, Laurent CATHALA, à 20 h 30.

M. le Maire : Mesdames et Messieurs, mes chers collègues, je vous propose de procéder à l'appel des élus (*Monsieur le Maire procède à l'appel des conseillers*).

Étaient présents : M. CATHALA, M. PELISSOLO, Mme BOULARD, M. PLACE, Mme GARRIGOU-GAUCHERAND, M. ELHARRAR, Mme SIMON-DECK, Mme SOL, M. DUKAN, Mme VORCHIN, M. URGIN, M. PESSAQUE, Mme VALLIER, M. MBOUMBA, Mme DIALLO, M. BIEN, Mme ADNANE, M. HÉLIN, Mme HACHMI, M. WANNIN, Mme CAMARA, Mme DEPREZ, Mme HÉNON, Mme MÉLIGNE, M. PALMIER, Mme ANAMBA-ONANA, M. TEISSÈDRE, M. BRAUD, M. ESOR, Mme CHRISTON, M. TOLÉDANO, M. TAHRI, Mme MORVAN, Mme PERREAU, Mme RUPAIRE, Mme MATTEI, Mme RABA, M. HEBBRECHT, M. BETOUCHE, Mme LÔ, M. DING, M. KÉRISIT.

Absents : Mme ANGLÈS, M. MULUMBA.

Mandats : M. MAÏZ (pouvoir à Mme VALLIER), Mme TORGEMEN (pouvoir à M. HÉLIN), M. DUFEU (pouvoir à M. DUKAN), M. SASPORTAS (pouvoir à Mme PERREAU), Mme SALVIA (pouvoir à Mme SOL), Mme DIASSE (pouvoir à M. PELISSOLO), M. HENRY (pouvoir à Mme GARRIGOU-GAUCHERAND), M. MAILLOT (pouvoir à Mme RABA), Mme DUPUIS (pouvoir à M. HEBBRECHT).

(Le quorum est atteint).

(Monsieur MBOUMBA est désigné Secrétaire de Séance).

M. le Maire : La conférence des présidents a arrêté l'ordre du jour et deux motions vous seront soumises : l'une relative à la réforme des retraites et l'autre présentée par Monsieur HEBBRECHT relative aux ZFE.

I. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 février 2023

M. le Maire : Est-ce qu'il y a des demandes de modification au compte rendu ?

(Aucune remarque n'étant faite, le procès-verbal de la séance du 13 février 2023 est approuvé à l'unanimité).

II. Communication des décisions prises par Monsieur le Maire du 07 février au 27 mars 2023, conformément à l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales, en vertu de la délégation d'attributions du conseil municipal.

M. le Maire : Est-ce qu'il y a des demandes d'explication ?

(Aucun conseiller municipal ne demande la parole).

M. le Maire : Il n'y en a pas. Donc vous me donnez acte de la communication.

- 1-14-1 Budget Principal : Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2022.
- 1-14-2 Budget Principal : Vote des taux d'imposition pour l'exercice 2023.
- 1-14-3 Budget Principal : Vote des taux d'imposition pour l'exercice 2023.

M. PESSAQUE : Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames, Messieurs, le projet de Budget Primitif soumis au vote du conseil municipal autorise les dépenses et les recettes de fonctionnement et d'investissement de notre ville de Créteil pour l'année 2023.

Ce projet de budget s'inscrit dans la pandémie « covid 19 » qui a profondément désorganisé l'économie mondiale et mis en lumière nos fragilités nationales, économiques et sociales, face aux bouleversements géopolitiques.

La guerre en Ukraine a accru ces désordres, en particulier sur les denrées alimentaires et les énergies fossiles, gaz et

pétrole, jusqu'alors massivement exportées par la Russie et l'Ukraine.

La spéculation internationale qui s'en est suivie a provoqué une inflation record qui a accru les inégalités et exacerbé ces tensions qui frappent de plein fouet les ménages les plus modestes et les classes moyennes et remettent en cause la lutte contre le réchauffement climatique (recours aux gaz de schiste, charbon, lignite).

Reflète de cette situation, un dirigeant de la grande distribution vient d'annoncer un pic d'inflation pour ce deuxième trimestre et la Présidente de la BCE de probables hausses de taux pour juguler l'inflation.

En réponse à ces graves difficultés, le budget 2023 de notre ville a été construit pour, dans l'immédiat, protéger au mieux le pouvoir d'achat des ménages crétoliens et sur le long terme poursuivre et amplifier le développement d'un cadre de vie durable et apaisé.

Ainsi, et pour ne pas ajouter à la hausse brutale de 7,1 % des bases du foncier bâti décidée par le gouvernement, la municipalité a décidé le gel des taux des impositions directes pour 2023.

De même ont été gelés les tarifs des participations des familles à la restauration scolaire et aux activités périscolaires, et lorsqu'une hausse a été appliquée à certains tarifs communaux, elle est très inférieure à l'inflation.

De même, l'actualisation des loyers de Créteil Habitat - SEMIC a été limitée à 3,6 %, après 5 années sans augmentation, sous la contrainte de la hausse des taux de ses emprunts et de la flambée des coûts de ses investissements.

Le Budget du CCAS a été renforcé pour accompagner le succès de la mutuelle communale et plus généralement venir en aide aux ménages de plus en plus nombreux à être fragilisés par les hausses de prix insupportables.

Les performances du réseau de chauffage urbain et d'eau chaude de l'usine Valo'Marne d'incinération des ordures ménagères, couplé à la géothermie, limitent le recours au gaz

et donc la hausse des factures d'énergie des ménages de plus en plus nombreux à être raccordés.

Le projet de Budget 2023 s'équilibre à 245 M€ en dépenses et recettes.

A) La reprise anticipée des résultats de l'exercice 2022 et les reports

Comme chaque année, il vous est proposé de procéder à la reprise anticipée des résultats du précédent exercice, avant l'adoption du compte administratif. Ces résultats sont conformes à ceux du Comptable Public.

Pour 2022, le montant de la reprise anticipée 2022 s'élève à + 4,4 M€. Les reports d'investissement, en dépenses, concernent la crèche de La Brèche, les cinémas du Palais, la voirie, les travaux sur les bâtiments. En recettes figurent les subventions liées à ces opérations, ainsi qu'un emprunt non encaissé de 3 M€.

Il faut saluer l'engagement de tous les agents municipaux qui ont œuvré à la réalisation optimale du budget 2022.

B) La section d'investissement s'équilibre à 53,5 M€ en dépenses et recettes :

a) Les dépenses nouvelles d'investissement s'élèvent à 37 M€. Elles s'inscrivent dans le cadre de la programmation pluriannuelle des investissements et des actions prioritaires de développement durable en faveur de l'amélioration du cadre de vie, de la sobriété énergétique et du pouvoir d'achat des Cristoliens.

Les dépenses directes d'équipement, 16,7 M€, reflètent ces priorités :

1. Le développement durable et la transition énergétique :

- Mise en place du plan sobriété priorisant l'isolation thermique des établissements scolaires les plus énergivores (Buttes, Beuvin), des crèches et bâtiments municipaux ;
- Poursuite du plan pluriannuel de rafraîchissement des écoles (Beuvin, Monge, Habette) ;

- Lancement du plan de végétalisation des cours d'école ;
- Deuxième phase de la restructuration complète de la crèche de la Brèche, aménagement des espaces verts ;
- Poursuite de la politique active d'économies d'énergie consacrée à l'éclairage public et à la signalisation.

2. La requalification des espaces publics et l'amélioration du cadre de vie :

- Travaux d'enfouissement des réseaux, rues de Bellevue et Louise ;
- Requalification, réfection de plusieurs rues, de la passerelle de la Pie ;
- Poursuite des travaux d'accessibilité des bâtiments et lieux publics.

3. Déploiement de la stratégie de sécurité des Cristoliens :

- En concertation avec la police nationale et le réseau Préfecture de Police de Paris, poursuite de la modernisation et extension de la vidéoprotection ;
- Rénovation et sécurisation des parkings La Haye aux Moines et Brossolette.

4. Poursuite du développement de l'inclusion du numérique par:

- Fibrage, mise en réseau et renforcement de la sécurisation du réseau numérique communal ;
- Première tranche des travaux d'aménagement du Fablab.

5. Les crédits liés à la démocratie locale, mis à la disposition des conseils de quartier, second jalon du budget participatif de 500 K€ en faveur de projets proposés et portés par les habitants et les conseils de quartier

Le remboursement du capital de la dette s'élève à 13,9 M€.

Au 1^{er} janvier 2023, l'encours de la dette est en légère baisse à 132,1 M€ avec un taux moyen de 2,17 %, en hausse du fait de la remontée brutale des taux d'intérêt. Un montant de

5 M€, équilibré en recettes, est inscrit pour d'éventuels refinancements en fonction des opportunités de marché.

I - b) Les recettes nouvelles d'investissement : 46 M€.

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 35 M€ et comprennent :

- a) les subventions d'investissement, en très forte baisse à 1,6 M€ accompagnant les projets ;
- b) les dotations et participations en nette baisse à 2 M€, dont 1,7 M€ de FCTVA ;
- c) les cessions de biens pour 2,4 M€ ;
- d) l'excédent de fonctionnement capitalisé de 8,4 M€, en progression ;
- e) l'équilibre s'effectue traditionnellement par le recours à l'emprunt pour un montant de 15 M€, ce qui se traduira par une augmentation maîtrisée de 1,2 M€ de l'endettement communal.

C) La section de fonctionnement. Elle s'équilibre en dépenses et recettes à 191 M€ dont 181 M€ de dépenses réelles, en hausse de + 4 %. Du fait d'un virement moindre à la section d'investissement, les dépenses d'ordre régressent à 10 M€.

I - a) Les dépenses de fonctionnement :

- Les dépenses à caractère général, 27 M€ sont, comme en 2022, en hausse de 17 % sous l'effet de l'envolée des coûts des énergies et carburants (+3 M€ sur les seuls fluides), de l'augmentation des marchés publics et plus généralement des denrées, fournitures et services.
- les dépenses de personnel, 87,9 M€, n'enregistrent qu'une faible hausse de 1,7 % en raison des mesures réglementaires décidées au niveau national. Attachée à un service public de proximité de qualité, la ville promeut une forte présence des agents sur le terrain.

La dotation au Fonds de compensation des charges territoriales versée à GPSEA au titre des compétences transférées par la ville augmente de 1,3 M€ à 33,8 M€.

- Les subventions et participations d'un montant de 27 M€ recouvrent :

- 9,2 M€ de subventions accordées à plus de 150 associations en fonction de leur engagement dans la ville et de leur situation financière. C'est un signal fort réitéré au tissu associatif, vecteur de solidarité et du vivre ensemble qui caractérise Créteil.

- La subvention au CCAS est en progression malgré une baisse apparente de 13,6 M€ en 2022 à 12,3 M€, soit - 1,3 M€, du fait du remplacement du « contrat enfance jeunesse » par le « Bonus Territoire » dont le montant de 1,7 M€ pour les crèches municipales sera versé directement par la CAF au CCAS et non plus à la ville qui le rétrocédait au CCAS. A modalités maintenues, le CCAS aurait perçu 14 M€ de la ville, soit une majoration de 400 K€ destinée à conforter le pouvoir d'achat des familles les plus affectées par l'inflation des produits de première nécessité et leur accès aux soins grâce à la mutuelle communale qui bénéficie à 1200 familles. Par ses actions de solidarité envers les plus fragiles, le CCAS favorise la cohésion et l'intégration sociales pour ne laisser personne sur le bord du chemin.

- Les contributions aux établissements publics de coopération intercommunale et les participations et contributions obligatoires (INFOCOM, Base de Loisirs, Brigade des sapeurs-pompiers, écoles privées) totalisent 5,5 M€.

- Du fait de la forte remontée des taux et des marges du secteur bancaire, les frais financiers dépassent 4 M€ contre 3 M€ en 2022. La priorité de la BCE étant de juguler l'inflation, cela laisse présager de nouvelles hausses de taux.
- Le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement, c'est à dire l'autofinancement, régresse à 7 M€ en raison de la nature totalement exogène, donc contrainte, de la hausse des dépenses.

Par grandes fonctions, les dépenses réelles de fonctionnement se déclinent en :

- 30 M€ pour l'enseignement et la formation
- 23 M€ pour le sport et la jeunesse
- 14 M€ pour les interventions sociales et la santé
- 12 M€ pour la sécurité et la salubrité publique
- 6 M€ pour la culture

II - b) Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement, 186 M€, se répartissent comme suit :

1) Les produits des services et du domaine sont évalués à 10 M€. Ils concernent la participation des familles à la restauration scolaire, aux classes de découvertes, aux ALSH, à l'accueil périscolaire et dans les centres de vacances dont les tarifs ont été gelés pour préserver le pouvoir d'achat et intègrent les restaurants administratifs, la location des équipements municipaux et les diverses prestations facturées à nos usagers et partenaires.

Je vous ai indiqué en introduction que ces prestations, lorsqu'elles avaient, le cas échéant, été augmentées, elles l'avaient été dans des proportions nettement moindres que l'inflation constatée l'année dernière, c'est-à-dire un peu plus de 6 %.

2) Les recettes de fiscalité indirecte, 48 M€, comprennent notamment :

- L'attribution de compensation, versée par la Métropole figée à 37,3 M€ ;
- Le Fonds de Solidarité de la Région Île-de-France (FSRIIF) estimé à 5,4 M€ ;
- La taxe additionnelle sur les droits de mutation, tributaire du marché immobilier secondaire, est espérée à 3,5 M€.

3) Les dotations de l'État et les participations sont stables à 26,8 M€, le dernier recensement ayant ramené la population cristolienne à 92 984 habitants, soit - 738 habitants en un an. Cette année un montant de 2 M€ devrait être apporté par l'État au titre du « filet de sécurité » destiné à accompagner les collectivités les plus impactées en 2022 par les revalorisations salariales et les coûts énergétiques.

4) Les recettes réelles diverses pour 4,5 M€ correspondent aux produits de gestion courante et financiers dont 1,9 M€ de boni de liquidation repris par anticipation sur la ZAC de la Pointe du Lac.

5) La reprise anticipée de l'excédent de fonctionnement 2022, soit 4,4 M€.

6) Cette année, les produits de la fiscalité directe locale, d'un montant de 96 M€ sont fortement impactés par la décision du gouvernement d'augmenter de 7,1 % les bases des locaux d'habitation et industriels et de 0,95 % les locaux professionnels.

Du fait de cette hausse brutale, et pour préserver autant que possible le pouvoir d'achat des ménages cristoliens, la municipalité a annoncé, lors du débat d'orientation budgétaire, le gel des taux des impôts directs et par conséquent le maintien des taux de 2022.

La taxe d'habitation sur les résidences principales étant supprimée, le produit de la fiscalité directe 2023 est composé :

- Pour 94,1 M€ de la taxe sur le foncier bâti
- Pour 1,8 M€ de la taxe d'habitation hors résidences principales ;
- Pour 113 K€ du foncier non bâti.

Je remercie les personnels des Services Municipaux et de la Direction des Finances qui ont élaboré ce budget en concertation dans un contexte financier particulièrement volatil.

Toutes les opérations budgétaires seront détaillées dans le cahier spécial du journal « Vivre ensemble ».

Mes chers collègues, il vous est par conséquent proposé :

- de fixer les taux d'imposition pour l'année 2023 comme suit:
Taxe sur le foncier bâti : 42,12 % ;
Taxe sur le foncier non bâti : 51,35 %
Taxe Habitation des résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale : 29,36 % ;
- d'adopter le budget primitif principal pour l'exercice 2023 ;
- de fixer l'enveloppe d'emprunt à 15 050.000 € ;

- d'attribuer pour 2023 une subvention de fonctionnement au CCAS de 12 291 546 € ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à rechercher tous types de subventions pour le financement des opérations prévues au budget ;
- d'affecter le résultat de fonctionnement 2022 à hauteur de 4 417 366,58 € à la section de fonctionnement.

Avis favorable à la majorité en commission.

M. le Maire : Merci Monsieur PESSAQUE. Est-ce qu'il y a des interventions ?

M. KERISIT : Monsieur le Maire, mes chers collègues, la présentation du budget primitif est réalisée cette année dans un contexte de fortes incertitudes.

Depuis deux ans, nous cumulons les crises et leurs conséquences. L'inflation va coûter très cher aux Français. Les prix à la consommation ont progressé de 6,2 % entre novembre 2021 et aujourd'hui. La hausse des prix de l'alimentation atteint 12 %.

Dans cette situation, nous devons nous mobiliser afin de réduire notre vulnérabilité tout en préparant l'avenir.

Pour y parvenir, il est impératif de construire une politique qui vise à limiter les dépenses de fonctionnement, afin de soutenir l'investissement qui participe à préparer l'avenir, tout en continuant à protéger les personnes les plus modestes fortement exposées à l'augmentation des prix.

À la lecture du budget primitif 2023, nous regrettons de ne pas voir une stratégie, un plan d'investissement qui aurait pour ambition d'inscrire Créteil dans l'avenir, tout en agissant sur nos dépenses de fonctionnement afin de réduire notre vulnérabilité.

Ce budget 2023 porte certes des choix d'urgence pour amortir les effets de l'inflation au bénéfice des Cristoliennes et des Cristoliens comme le gel des participations des usagers, notamment pour la restauration scolaire et les activités périscolaires, que nous ne pouvons que saluer.

Néanmoins, quand vous dites que la ville de Créteil en fait de même en ce qui concerne les impôts locaux, permettez-moi de nuancer. Certes, le rapport propose de geler l'augmentation des taux d'imposition à l'initiative de la commune pour 2023, mais la revalorisation législative des bases de la taxe foncière explose de de 7,1 % ! Seule une baisse des taux aurait permis d'atténuer les impacts de l'inflation sur les foyers fiscaux cristoliens.

La pilule risque d'être difficile à avaler pour les Cristoliennes et les Cristoliens quand on sait que Créteil est déjà dans le peloton de tête des villes du Val-de-Marne en ce qui concerne la pression fiscale.

En effet, si nous comparons la part communale de la taxe sur le foncier bâti avec celle des autres villes du département, nous arrivons en quatrième position. La taxe foncière sur le bâti va représenter 1 000 euros par habitant en 2023 lorsque la moyenne pour la strate se situe aux alentours de 700 euros.

Le budget 2023 ne va donc pas être synonyme de pause fiscale pour les Cristoliennes et les Cristoliens.

Il est regrettable qu'aucune piste d'économie n'ait été envisagée afin que ces recettes fiscales puissent au moins soutenir durablement nos investissements.

A regarder le budget que vous nous présentez, les dépenses de fonctionnement continuent en effet d'augmenter de près de 4 % par rapport à 2022. Certes, cette évolution est en partie liée aux éléments de contexte liés à l'inflation.

Toutefois, les dépenses de personnel nous interpellent. En effet, ces dépenses représentent toujours une part prépondérante des dépenses de fonctionnement. Si nous regardons rétrospectivement depuis 2020, ces dépenses ont même augmenté de plus de 5 millions d'euros. Ces dépenses représentent un coût de 937 euros par habitant, quand la moyenne en France s'établit à 445 euros pour les villes de notre strate, soit plus du double.

Si nous sommes bien évidemment favorables au maintien d'un service public de qualité et de proximité, les dépenses de

personnel ne peuvent être augmentées de façon disproportionnée.

Vous allez nous dire que la hausse de ces dépenses est liée aux décisions gouvernementales sur les traitements des agents avec la revalorisation de + 3,5 % du point d'indice ou le « glissement vieillesse technicité » ...

Je vais vous donner raison en partie et je vais même aller plus loin : vu le contexte actuel, je ne peux qu'espérer que le point d'indice soit à nouveau revalorisé au bénéfice de nos agents.

Le point sur lequel je souhaite attirer votre attention ne figure pas dans le rapport et nécessite d'éplucher dans le détail les documents annexes.

En effet, à la lecture des annexes, et notamment l'état du personnel, il apparaît que 51 agents supplémentaires auraient été recrutés depuis 2021. De plus, il apparaît que la part des agents non-titulaires en contrat à durée déterminée a fortement augmenté (+ 43 postes depuis 2021).

La situation budgétaire appelle un véritable effort sur les dépenses. Or, vous faites exactement le contraire en laissant filer ces dépenses, tout en augmentant la part des agents en situation de précarité dont le nombre ne cesse de croître. Ces indicateurs sont inquiétants et nécessitent que vous y prêtiez plus attention.

D'autres postes de dépenses posent également question. Les dépenses de fonctionnement liées à la prévention sécurité sont largement supérieures aux villes de la même strate, 124 euros par habitant quand la moyenne s'établit à 75 euros par habitant alors que Créteil ne dispose même pas de police municipale.

Par ailleurs, les dépenses liées à l'action sociale et qui sont plus que nécessaires dans le contexte de crise actuelle sont en baisse de près de 2 millions d'euros cette année. Cette situation nous interpelle quant à notre capacité à faire face aux aléas liés aux crises en cours ou à venir et nécessite en urgence une rationalisation et priorisation des dépenses.

En ce qui concerne les dépenses d'investissement, je crains que je doive à nouveau me répéter mais ces dernières ne sont toujours pas à la hauteur de la situation. Ces dernières n'augmentent pas par rapport à l'année dernière, elles sont même en baisse au moment où nous aurions eu besoin d'un véritable sursaut.

Ces dépenses d'investissement sont comme les années précédentes très en-deçà des attentes d'une ville de plus de 90 000 habitants.

La prépondérance des dépenses de fonctionnement explose avec des dépenses réelles qui s'élèvent à près de 181 millions d'euros en 2023 contre 173 millions en 2022. Cela représente des dépenses de 1 931 euros par habitant quand la moyenne nationale pour les villes de la strate se situe à 1 522 euros, soit 400 euros de plus par habitant à Créteil.

Les dépenses réelles d'investissement représenteront en 2023 à peine 9 % des dépenses de fonctionnement, ce qui reste dérisoire. Ces dépenses représenteront en 2023 17 millions d'euros lorsque la moyenne pour les villes de la strate se situe à plus de 24 millions d'euros. Nous en sommes très loin !

Certaines évolutions à la baisse de certains postes d'investissements interpellent :

- Les actions en faveur de la sécurité et de la tranquillité sont ridicules pour une ville préfecture comme Créteil : seulement 257 000 euros pour 2023. Les villes de 50 000 à plus de 100 000 habitants allouent en moyenne 2,3 % de leurs dépenses d'investissement à la sécurité quand Créteil n'en consacre que 1,5 % ;
- Les dépenses liées aux actions d'aménagement urbain qui participent à l'amélioration du cadre de vie sont tout aussi ridicules : 105 000 € en 2023, soit 1,12 euro par habitant, quand les villes de la même strate y consacrent plus 253 euros.

Vous allez me dire que Créteil met tous ses efforts sur les actions en faveur de l'environnement lesquelles participent également au cadre de vie. Mais même en tenant compte de ces dépenses, Créteil ne consacre en tout et pour tout pour ces

dépenses que 48 euros par habitant, très loin de la moyenne des 253 euros.

Par ailleurs, même le budget consacré au secteur culturel fond littéralement avec 295 000 € en 2023 contre 1,8 million d'euros en 2022. Créteil consacrera en 2023 3,14 euros par habitant quand les villes de la même strate consacrent en moyenne 168 euros.

Mais le plus inquiétant, c'est que le remboursement du capital de la dette et la provision pour le refinancement du programme d'emprunts pèsent plus dans les dépenses d'investissement que les dépenses directes d'équipement qui contribuent à l'amélioration du cadre de vie des Cristoliennes et des Cristoliens.

Le niveau de l'épargne nette nous laisse vulnérable si des mesures fortes ne sont pas prises. L'épargne nette ne suffit toujours pas à rembourser le capital de la dette, nous obligeant encore à emprunter pour rembourser le capital de la dette.

Dans le contexte de crise que nous connaissons, ce budget n'apparaît pas à nos yeux comme assez ambitieux. Il est primordial de mettre en place à l'échelle de la ville un véritable programme d'investissements, comme nous l'appelons de nos vœux chaque année, lequel devra passer par une révision du plan pluriannuel d'investissements, en retenant en priorité les investissements qui auront le plus grand effet levier sur l'emploi et la transition énergétique, tout en contenant nos dépenses de fonctionnement grâce à la mise en place d'un véritable plan de gestion en vue de dégager des marges financières.

Vous l'aurez compris, nous voterons contre ce budget. Merci.

M. MBOUMBA : Monsieur le Maire, mes chers collègues, remercions tout d'abord Monsieur le Maire-adjoint aux finances pour sa présentation détaillée ainsi que les services pour l'élaboration de ce rapport.

Le budget présenté ce soir est en phase avec notre récent Débat d'Orientations Budgétaires. Cela illustre une constance politique, ainsi que l'excellence de nos services dans l'exercice de prévision, dans un contexte pourtant difficile.

Le rapport présente clairement l'impact de l'inflation sur le budget de la ville, avec une facture énergétique qui augmente de 3 M€ en 2023.

Rappelons ici que l'inflation touche durement l'ensemble de la population et qu'elle met en grande difficulté les catégories les plus pauvres. Surtout, n'oublions pas que l'inflation, accélérée par la guerre en Ukraine, enrichit des profiteurs de crise et de misère.

Total énergies en fait partie mais il faut également citer l'oligopole international du marché des matières premières agricoles, c'est-à-dire 4 sociétés cotées en bourse qui génèrent des profits exorbitants, soutenues dans cette loi du marché immoral par des banques qui spéculent sur la hausse des prix.

Certains experts estiment que cette spéculation sur le prix des matières premières explique plus d'1/3 de la hausse des prix des matières premières.

Et ces banques, il n'est pas nécessaire de vous les citer, ce sont les mêmes qui étaient impliquées dans le déclenchement de la crise financière de 2008.

Le capitalisme poursuit son œuvre, semant la guerre et la famine, détruisant chaque jour un peu plus la planète dans une quête infinie d'accumulation des profits.

Comme l'ont très bien compris les jeunes cristoliennes et cristoliens qui portent avec la démocratie locale le projet d'échanges autour du développement durable et de la solidarité, partout dans le monde, ce sont les personnes les plus pauvres qui souffrent le plus du changement climatique, changement qui est directement lié au système capitaliste.

Ce soir, le budget qui nous est présenté répond de manière pragmatique et efficace à cette situation contrainte, en poursuivant la stratégie historique de la ville.

Ainsi, pour limiter l'impact de la hausse du prix de l'énergie, à la fois sur le budget de la ville et pour les foyers cristoliens, les réponses sont fortes, durables et solidaires. On peut citer à ce titre :

1. L'accélération du développement du réseau de chauffage urbain avec notamment un plan d'actions adopté à l'automne 2022 qui comprend les travaux de liaison des sous-réseaux Nord et Sud, un bouclier social tarifaire qui anticipe l'effet des travaux d'un point de vue économique et le lissage des hausses liées à la crise énergétique sur les deux années 2023-2024 ;
2. La poursuite de la politique d'économie d'énergie avec notamment une enveloppe de 1,2 million d'euros dédiée à des travaux d'économies d'énergie en matière d'éclairage public ;
3. La mise en place du plan sobriété de 1 million d'euros pour l'isolation des bâtiments scolaires les plus énergivores et la mise en place d'outils de pilotage des performances énergétiques des équipements communaux.

Concernant le budget des foyers cristoliens, toujours dans un esprit de protection face à la crise, nous proposons de ne pas augmenter les tarifs de la restauration scolaire, des activités périscolaires et de poursuivre le soutien aux CCAS avec une enveloppe complémentaire pour les aides à l'énergie.

Prenant en compte l'effort déjà demandé aux particuliers par le gouvernement qui a décidé, par l'usage du 49.3 lors des travaux parlementaires sur la loi de finances 2023, de la progression des bases de taxe foncière de 7,1 %, nous proposons cette année de geler les taux d'imposition pour ne pas alourdir la fiscalité des citoyens concernés.

En parallèle, le gouvernement continue de refuser d'augmenter son soutien financier envers les collectivités.

Ainsi, la dotation globale forfaitaire versée par l'État aux communes n'est pas corrélée à l'inflation. Malgré des besoins en augmentation, la DGF de la commune subit cette année encore une nouvelle baisse, même si elle est légère, aggravée par l'effet inflation.

La politique de soutien complémentaire en cette période catastrophique de la part du gouvernement se limite à des aides ponctuelles, conditionnées comme le « filet de sécurité », même si le montant indiqué dans le budget est significatif pour notre collectivité.

Malgré ce contexte, les choix proposés par notre municipalité sont faits sans renoncer au maintien d'investissements

structurants, avec des crédits alloués stables (16 724 032 en 2023 contre 16 428 065 en 2022).

Plus spécifiquement, il paraît important de mettre en face des dépenses les réalisations qui préparent l'avenir, c'est le cas avec la réalisation de la deuxième phase de restructuration complète de la crèche de la Brèche, les plans de végétalisation et de rafraîchissement des écoles et plus largement de l'augmentation des moyens en faveur des secteurs scolaires, de la jeunesse, de la culture et du sport.

C'est dans cette perspective que l'augmentation mesurée du recours à l'emprunt qui est présenté ce soir et ses modalités nous paraissent positives, afin de maintenir nos engagements au niveau nécessaire vis-à-vis de nos concitoyennes et concitoyens.

Le soutien aux associations, ces vecteurs du vivre-ensemble et espaces citoyens d'engagement, est maintenu, avec même une légère augmentation des subventions qui leur sont allouées.

Dans la même veine, le budget alloué à la démocratie locale est légèrement renforcé et les crédits pour le budget participatif stabilisés.

Les réalisations de la première édition du budget participatif sont en cours et nous voterons un peu plus tard ce soir pour le lancement officiel de la seconde édition.

Sur ce point, nous espérons qu'il sera possible, dès l'an prochain, d'augmenter l'enveloppe allouée au budget participatif, l'objectif étant d'atteindre 1 million d'euros d'ici la fin de la mandature.

Enfin, au cours de la préparation de notre intervention ce soir, il est apparu au groupe des élus communistes et partenaires que le rapport du budget principal pourrait visibiliser spécifiquement l'action de la municipalité en matière d'égalité femmes-hommes, que ce soit dans le cadre du soutien à la prévention des discriminations, des actes de violence et de harcèlement moral ou sexuel ainsi que les agissements sexistes mais aussi des actions de promotion de l'égalité dans les domaines économiques, culturels, sportifs, scientifiques.

Ces éléments ont déjà été présentés dans un rapport spécifique lors du dernier conseil municipal mais il nous paraîtrait intéressant qu'une partie de ce rapport soit reprise également dans la présentation du budget principal.

Monsieur le Maire, chers collègues, à la vue de ce budget pragmatique, résilient et solidaire, le groupe des élus communistes et partenaires votera le budget tel qu'il nous est présenté ce soir.

M. BRAUD : Très rapidement, il ne s'agit pas de reprendre le débat que nous avons eu lors de la dernière séance de présentation des orientations budgétaires pour l'année. Merci en tout cas à Joël PESSAQUE et aux services pour la préparation de ce budget primitif.

Je souhaitais, par la même occasion aussi, remercier notre collègue KERISIT qui a fait une lecture attentive du document, même si nous n'en tirons pas tout à fait les mêmes conclusions et sans doute n'en avons-nous pas non plus la même lecture.

Joël PESSAQUE a donc relevé très justement les défis auxquels sont soumises les collectivités territoriales et en particulier notre commune avec tout ce qui a été évoqué, la guerre en Ukraine, la montée de l'inflation, etc. mais en ce qui nous concerne, je ne pense pas que la réduction des moyens de fonctionnement drastique qu'envisage Monsieur KERISIT soit en mesure de véritablement répondre aux défis qui sont les nôtres. Cela ne nous semble pas non plus une solution pour garantir des services de proximité, le maintien et le développement d'une vie associative et culturelle.

Par ailleurs, je tiens à souligner, mais Joël PESSAQUE l'a fait lui-même, que la hausse brutale des bases du foncier bâti ne relève pas de la responsabilité communale ou je n'ai pas très bien compris. En revanche, l'action concrète que nous propose le budget, c'est bien de geler le taux des impositions directes pour l'année 2023 et c'est ce qui véritablement préoccupera nos concitoyens.

En revanche, dans ce projet de budget primitif, je constate une véritable volonté de riposte pour protéger au mieux les plus faibles de nos concitoyens et d'assurer aussi la transition énergétique et écologique que nous appelons tous

de nos vœux à travers ce qui a été évoqué par Joël sur les performances du réseau de chauffage urbain et d'eau chaude grâce à l'action de l'usine Valo'Marne d'incinération, couplée à la géothermie qui limite le recours au gaz et donc la hausse des factures d'énergie des ménages de plus en plus nombreux à être ainsi raccordés.

Bien évidemment, nous allons voter ce projet de budget primitif qui répond à la présentation qui en été faite déjà lors de la présentation du débat sur les orientations budgétaires pour l'année 2023. Merci.

Mme VALLIER : Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames, Messieurs, merci Monsieur PESSAQUE pour votre présentation complète du budget primitif principal pour l'exercice 2023.

Comme nous l'avions évoqué lors du débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu à l'occasion du conseil municipal du 3 février, notre collectivité continue à faire face à des difficultés qui se succèdent les unes aux autres : crise sanitaire, crise géopolitique en lien avec la guerre en Ukraine et ses conséquences tragiques, crises inflationniste et énergétique, crise du logement, crise sociale grandissante.

Bien que le cadrage budgétaire 2023 de notre collectivité soit marqué par le volontarisme et la responsabilité, le budget 2023 n'en demeure pas moins impacté par ce contexte économique, notamment en raison de l'augmentation de la facture énergétique de plus de 4 millions d'euros pour dépasser en 2023 les 9 millions d'euros.

Dans ce contexte inflationniste des tarifs de l'électricité et du gaz, la ville de Créteil a construit une véritable stratégie ambitieuse autour de 4 axes d'intervention :

- la production d'énergie locale à un prix accessible grâce au réseau de chauffage urbain ;
- la programmation de travaux d'économies d'énergies ;
- la réduction des consommations par une approche économe et maîtrisée de l'énergie ;
- l'accompagnement social face au risque de précarité énergétique renforcé par un plan communal d'actions sur

l'énergie présenté par Monsieur le Maire lors du conseil municipal du 3 octobre 2022.

Parmi les 20 mesures concrètes de ce plan, la plus symbolique, rappelons-là, est la poursuite du développement du réseau de chaleur de Créteil avec le raccordement de plus de 40 000 logements permettant aux Cristoliens et Cristoliennes de bénéficier d'une chaleur composée d'énergies renouvelables issues d'une part de notre puits de géothermie et de sa pompe à chaleur et d'autre part de la combustion de déchets au sein de l'usine d'incinération Valo'Marne.

Notre collectivité fait donc le choix d'anticiper, de préparer et d'investir dans l'avenir. Parmi les objectifs ambitieux du budget 2023 prévoyant des mesures de protection et de soutien financier pour faire face aux difficultés économiques actuelles tant au niveau local, national qu'international, notons entre autres :

- le renfort de l'action municipale aux côtés des personnes vulnérables par un service de proximité fort et des dispositifs d'aides ;
- des opérations majeures pour le cadre de vie et l'environnement quotidien des Cristoliens et Cristoliennes, comme les rénovations de voiries, de parking publics, le déploiement de la vidéoprotection sur notre commune ;
- la politique éducative de notre collectivité tournée vers l'avenir ;
- le lancement d'un plan pluriannuel de végétalisation des cours d'école ainsi qu'un plan de rafraîchissement des groupes scolaires ;
- la poursuite du projet de rénovation de la crèche de la Brèche ;
- la rénovation urbaine du Mont Mesly ;

Sans oublier :

- l'accompagnement des personnes en situation de handicap ;

- le développement des sports et de la culture ;
- le renforcement du tissu associatif si riche à Créteil.

Le Groupe Société Civile salue les efforts consentis par notre municipalité, à savoir le gel des prestations scolaires, périscolaires et des taux d'imposition.

Par ailleurs, ce budget répond également aux objectifs de la municipalité d'impulser, de mettre en œuvre et de suivre l'ensemble des actions développées autour des conseils de quartier, des conseils municipaux pour les jeunes cristoliens.

À noter également la poursuite de la mise en œuvre d'un projet important de la mandature, le budget participatif permettant à toutes les Cristoliennes et les Cristoliens de déposer des idées, des projets reçus par un comité de suivi, expertisés par les services puis votés en conseils de quartier.

En conclusion, peu de collectivités sont en mesure de mettre en pratique un tel programme d'investissements, tout en ayant le souci d'une bonne gestion, d'une maîtrise des dépenses de fonctionnement et de favoriser plus que jamais le vivre ensemble.

Le budget 2023 est un budget solidaire, un budget ambitieux, mais surtout un budget réaliste et responsable.

Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames, Messieurs, le groupe Société Civile va bien évidemment soutenir et par son vote approuver à vos côtés le budget primitif principal pour l'exercice 2023.

M. le Maire : Merci Madame VALLIER. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ?

M. HEBBRECHT : Monsieur le Maire, chers collègues, imaginons que siège dans cette salle du conseil une majorité de droite. Que dirait l'opposition de gauche qui occuperait ces places ? Je vous entends d'ici : « le budget est mauvais, scandaleux. Comment pouvez-vous augmenter ainsi la pression fiscale sur les Cristoliens ? ».

Eh bien, je vais vous dire que cette opposition aurait raison.

Reprenons maintenant nos places, nous sommes dans l'opposition, vous êtes la majorité de gauche : ce budget que vous nous présentez est mauvais.

Et cela, malgré les efforts des groupes de la majorité pour s'auto-féliciter et le soutenir, comme une corde soutient le pendu, le pendu étant le contribuable cristolien, dans ce contexte où le gouvernement ne cesse d'alimenter la peur pour mieux pressurer les contribuables français.

Après la covid, les épidémies de grippe et autres, la peur de coupure électrique si l'on oublie d'éteindre une lampe ou sa machine à laver dans son domicile nous culpabilise pour faire oublier ses erreurs quant à la gestion de la production d'énergie nucléaire et son obéissance dogmatique à l'Europe et plus particulièrement à l'Allemagne. Résultat, une hausse sidérante des prix du KW.

Pour cet été, ce sera le prix de l'eau qui risque de s'envoler.

Et c'est ainsi que, malgré ce contexte, vous vous alignez sur l'État pour augmenter la pression fiscale sur les Cristoliens. Et cela après une augmentation déjà sensible l'an dernier de 3,63 % portant déjà à 28,54 % la taxe foncière en 2022. A partir de là, vous pouvez nous dire que vous gelez les taux après une telle augmentation.

Vous augmentez les taxes au moment même où les ménages dits de classe moyenne encaissent à plein l'augmentation de l'inflation, une inflation qui pèse sur le budget quotidien des Cristoliens.

On pourrait croire que seuls les propriétaires seraient touchés mais dans le même temps, au travers de Créteil Habitat, ce sont les locataires qui subissent également une hausse de loyers et des charges de près de 3,6 %.

Ces hausses de taxe ne peuvent avoir comme explication votre sempiternel motif que Créteil serait une ville nouvelle sans les dotations qui lui auraient été dues, et cela depuis plus de 40 ans. Allons, soyons sérieux !

Notre ville, sous votre direction, puisque c'est la même gestion depuis près de 50 ans, aura enregistré une hausse de la taxe foncière entre 2010 et 2020 de 33,2 %. Quasiment un record.

D'autres communes, dans le contexte économique compliqué que vivent nos concitoyens ont évité via des économies et une gestion rigoureuse de faire subir de telles hausses à leurs concitoyens.

D'ailleurs, les informations financières et ratios sont très explicites et Mr KERISIT les a très bien démontrés.

C'est ainsi que cette année, les impôts et taxes devraient rapporter près de 144 500 000 € et 27 000 000 € de dotations.

Si c'est vrai, les hausses de dépenses d'énergie que subissent toutes les collectivités, 3 400 000 € pour Créteil, seraient compensées de 2 M€ par l'État.

Citons quelques chiffres surprenants dans cette période de crise et qui ne manqueront pas d'interroger nos concitoyens :

- Budget fêtes et cérémonies, en 2022 : ~~54 500 €~~, il passe en 2023 à 198 000 € ;
- Budget voyages et déplacement, en 2022 121 550€, il passe en 2023 à 199 550 €. Peut-on en connaître le détail ? Quels voyages ? Qu'est-ce qui justifie de telles augmentations ?
- Budget réception, en 2022 0 €, il passe à 101 000 € en 2023.

Le budget des dépenses augmente entre 2022 et 2023 de 3 196 235 € tandis que le budget de recettes augmente de plus de 5 000 000 €.

Je ne reprendrai pas tous les chiffres que Monsieur KERISIT a dénoncés mais certains sont symptomatiques d'une gestion inquiétante.

Vous annoncez avec un grand renfort de publicité la mise en place d'un CLSPD pour une étude à la création d'une police municipale.

Mais dans le budget, ce que vous nommez les actions en faveur de la sécurité et de la tranquillité, ce qu'attendent tant de nos concitoyens, subit une baisse de dotations de 50 % (579 000 € en 2022 à 257 000 en 2023). Comment croire dans ces conditions que va se développer une vidéoprotection et un CSU (Centre de Surveillance Urbaine) digne d'une ville préfecture ?

Si cette dotation connaît une baisse drastique, celle du personnel à 8 738 500 €, elle, ne baisse pas. Leurs missions de surveillance de près de 200 bâtiments communaux interpellent ainsi que ce nombre croissant de sites et d'activités ! De quoi parlez-vous ? Des centres commerciaux du Palais ou de l'Echat ? Des sites privés, me semble-t-il ?

Comment expliquer cette hausse de plus de 50 000 € pour la démocratie locale et de proximité ? Alors que dans le même temps, certains délégués de quartier ont démissionné, découragés par le manque de concertation évident.

Les investissements dans le secteur sportif connaîtront une baisse sérieuse, 50 %, alors que nombre de nos équipements sont vieillissants et que nombre de clubs n'ont pas de créneaux horaires de salle ou de stade. Mais certains clubs, visiblement privilégiés, captent près de la moitié des dotations octroyées aux associations.

Bien d'autres budgets interpellent, mais il en est un qui inquiète plus particulièrement dans cette période si incertaine : c'est celui des frais financiers dus à nos emprunts. Dans un contexte où les taux d'intérêts ne cessent d'augmenter, c'est ainsi que nos charges d'intérêts vont passer de 2 900 000 € en 2022 à plus de 4 000 000 € en 2023.

Et pourtant, lors du précédent conseil, par vos décisions, vous avez engagé à plus ou moins long terme plus de 10 M€ d'emprunts.

Je pourrais encore continuer à donner des exemples d'une gestion plus qu'hasardeuse et inquiétante pour l'avenir de notre commune et pour le portefeuille de nos concitoyens.

Mais je vais m'arrêter là, notre collègue Bruno KERISIT, par son excellente analyse, a mis en exergue tous les problèmes de gestion de notre commune.

La hausse des taxes que vont devoir supporter les Cristoliens et les Cristoliennes aurait pu être atténuée par une gestion plus économe et rigoureuse, bien en amont de cette année pour justement limiter ces hausses plus que prévisibles.

Mais à l'image d'un état dépensier, vous préférez continuer à pressurer nos concitoyens qui subissent de plein fouet l'explosion des coûts dans leur vie quotidienne.

Alors je vous confirme, Monsieur le Maire, mes chers collègues, que nous voterons contre ce budget, un des plus mauvais que vous nous n'avez jamais présenté en la période actuelle. Merci.

M. PESSAQUE : Je voudrais répondre sur un point en particulier et peut-être plusieurs. Tout d'abord, sur les comparaisons, il y a un dicton qui dit que comparaison n'est pas raison. S'agissant des collectivités locales, c'est particulièrement le cas. Je vais vous dire pourquoi et vous allez comprendre.

Lorsque l'on externalise des fonctions traditionnelles d'une commune, par exemple les cantines scolaires, on diminue drastiquement les frais de personnel. Puisqu'ils sont externalisés, ils ne rentrent plus dans les ratios.

Donc selon que vous avez des délégations de service public dans tous les services ou que nous (comme c'est le cas pour Créteil) gérons en direct la quasi-totalité à l'exception de la DSP sur la Crèche People & Baby, nous avons des dépenses de personnel qui, forcément arithmétiquement, ne sont pas comparables à celles des collectivités dont tous les services sont en délégation de service public.

Donc établir des comparaisons et en tirer des arguments pour critiquer le budget de la ville de Créteil est un non-sens. Il faut aller beaucoup plus profondément et comparer ce qui est comparable. C'est un premier point.

Sur la notion de dépenses de sécurité, qu'entend-on par sécurité dans une commune ? C'est un problème éminemment politique et un problème de choix. La ville de Créteil, à ma

connaissance, a fait le choix depuis de très nombreuses années, et bien avant que je sois élu municipal, de faire de la prévention. Je considère en conséquence que les dépenses qui sont affectées aux associations, les 9,2 M€ accordés aux associations communales, participent à l'enrichissement des activités communales, sont des dépenses de prévention et de sécurité.

Il est plus important d'aider nos enfants à pratiquer le sport, à avoir des activités artistiques, etc., que de se cantonner, comme vous le faites, Messieurs KERISIT et HEBBRECHT, à une sécurité stricte, de nature spécifiquement policière répressive.

Voilà pour les exemples que je voulais vous donner, qui me paraissent devoir être retenus avec attention, de manière à, lorsque l'on critique un budget, le faire de manière conséquente et non pas en maniant des chiffres qui n'ont parfois rien à voir d'une ville à une autre.

M. le Maire : Merci Monsieur PESSAQUE. Mes chers collègues, je n'ai pas besoin de me mettre dans la peau d'un élu de droite, étant dans une intercommunalité qui réunit à la fois des élus de droite et de gauche, ce qui m'amène à connaître les difficultés des uns et des autres, et notamment face à la situation que nous connaissons et qui est générale pour toutes les communes, et à voir comment les communes réagissent.

Je ne voudrais pas vous faire de peine, Monsieur HEBBRECHT, mais je crois pouvoir vous dire qu'un certain nombre de communes ne baissent pas les taux, contrairement à ce qu'a dit Monsieur KERISIT, elles les augmentent, ce qui fait 7 de revalorisation de base, plus l'augmentation qui est décidée.

A Créteil, on a fait un choix différent : on gèle les taux, ainsi qu'un certain nombre des prestations, ce qui permet aux Cristoliennes et aux Cristoliens, tout au moins pour celles et ceux qui ont des enfants, de réaliser des économies par rapport à l'augmentation des tarifs et notamment sur ce qui concerne la restauration et on a essayé, dans un contexte difficile, d'avoir un budget responsable mais également qui prépare l'avenir.

Au cours des 3 derniers exercices, notre budget a absorbé près de 9 millions d'euros. Pour cela, il y a eu un point de fiscalité l'année dernière, cette année, il n'y a pas d'augmentation des taux.

Cela pour démontrer que nous avons à la fois le souci des économies et pour absorber le budget à hauteur de 9 M€, c'était l'équivalent, quand il y avait la TH et la taxe sur le foncier bâti, d'une dizaine de points de fiscalité, un point de fiscalité rapportant environ 800 K€. Cela pour vous dire que ce souci par rapport aux recettes fiscales, nous l'avons à l'esprit mais nous l'avons réalisé dans les actes.

Ce budget prend en compte un certain nombre d'investissements dans tous les secteurs de la vie quotidienne et c'est vrai que pour réaliser ce programme d'investissement, on alourdit l'emprunt de 1,2 M€. Mais il y a des emprunts qui sont bons. Quand il s'agit d'emprunts pour réaliser des économies d'énergie, en face les dépenses ou les annuités, il y aura aussi, si je peux dire, des recettes en termes d'économies. C'est le cas pour l'éclairage public, pour l'isolation thermique des écoles. Pour le chauffage n'en parlons pas.

D'ailleurs, sur le programme d'investissement, vous faites des comparaisons où la ville de Créteil serait en-deçà des villes de la strate, en oubliant qu'il y a 12 M€ d'investissement sur le chauffage urbain, qu'à travers le Territoire, on investit 6 M€ sur deux exercices pour des travaux de voirie.

Il faut donc avoir une lecture transversale des investissements réalisés sur la commune, que ce soit par la ville mais aussi par le Territoire puisque Monsieur PESSAQUE nous l'a dit, le fonds des compensations des charges territoriales versé au Territoire augmente cette année de 1,7 M€ et représente 35 M€ de transfert. Il faut donc tenir compte de tous ces éléments.

Je n'irai pas au-delà, si ce n'est pour dire que dans un contexte qui est quand même délicat, avec non seulement l'inflation mais qui est aussi un contexte un peu anxieux par rapport à un certain nombre d'éléments nationaux ou internationaux, la guerre en Ukraine, une crise sociale importante à travers la réforme des retraites, nous avons à cœur d'essayer de préserver dans notre commune la cohésion

sociale et il me paraît important, effectivement, d'avoir un budget qui renforce cette cohésion, ou tout au moins qui évite un certain nombre de ruptures.

Voilà, mes chers collègues, ce que je souhaitais vous dire à l'occasion de la discussion de ce budget.

M. HEBBRECHT : Je voulais m'étonner de quelques éléments qui ont été pris et je suis même étonné et un peu déçu par la réponse de notre éminent collègue, Monsieur PESSAQUE, notamment un argument quand même un peu fallacieux, je trouve, concernant la sécurité et la tranquillité : dire que nous acceptons cette baisse sérieuse du budget sécurité et tranquillité parce qu'il serait compensé par les actions des associations, je m'interroge de savoir pourquoi alors l'année dernière, il était si élevé et qu'il a baissé de 50 % cette année. Qu'est-ce qui a provoqué cette décision de baisse brutale ?

D'autre part, puisqu'il nous a fait la réflexion « comparaison n'est pas raison » en matière financière, Monsieur le Maire, je vous rejoins sur un point. Effectivement, certaines communes ont sûrement augmenté leurs bases, plus les taxes de l'État, mais celles-ci avaient peut-être avant, dans les années précédentes, évité d'augmenter les bases comme nous l'avons fait.

Enfin, un dernier point m'a également surpris de la part, bien que cela ne me surprenne pas vraiment, sur l'intervention de notre éminent collègue, Monsieur MBOUMBA. Il nous dit que le changement climatique est très largement dû au système capitaliste. Je reconnais que celle-là, je ne l'avais pas encore entendue. Soyez sérieux et sachons raison garder, je ne vois pas le rapport à ce point-là. C'est un peu également fallacieux.

Voilà les réponses que je voulais vous faire. Il y a des arguments que j'ai entendus ce soir qui me paraissent un peu bizarres.

M. le Maire : Monsieur HEBBRECHT, je souhaite appuyer ce qu'a dit Monsieur PESSAQUE. Quand je vous parle de cohésion sociale dans un contexte anxiogène de crise, il est important que la collectivité qui est la plus proche des citoyens s'efforce de maintenir le lien social à travers les activités

sociales, sportives et culturelles. Tout ce qui est développé à travers les politiques de proximité que ce soit dans le secteur culturel, associatif, éducatif, contribue quelque part à renforcer la cohésion.

Sur le deuxième point que vous avez évoqué tout à l'heure (mais c'est une erreur technique ou d'appréciation), vous savez parfaitement autant que moi qu'avec le covid, un certain nombre de manifestations avaient été supprimées. De ce fait, on a supprimé en général dans le chapitre des relations publiques les dépenses afférentes. C'est ce qui explique qu'entre une année où il n'y avait pas de manifestation et une année où l'on a repris notamment par exemple la cérémonie des vœux, cela a entraîné une augmentation des crédits très importante. Mais c'est une appréciation technique. Il est étonnant que Monsieur KERISIT n'ait pas vu la différence.

M. MBOUMBA : Je n'ai pas grand-chose à ajouter. Je maintiens et confirme le lien entre réchauffement climatique et système capitaliste mais je suis ravi d'avoir contribué à un apprentissage en votre direction, Monsieur HEBBRECHT et nous pourrons poursuivre l'échange quand vous le souhaitez bien sûr.

Les délibérations sont adoptées à la majorité. Le groupe Les Républicains vote contre.

2-2 Rapport sur la situation en matière de développement durable pour l'année 2022.

M. URGIN : Monsieur le Maire, mes chers collègues, la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite Grenelle II, soumet les collectivités territoriales à la présentation d'un rapport annuel sur la situation en matière de développement durable.

Cette étape obligée constitue ainsi, chaque année, l'occasion de dresser le bilan des actions de la ville et de ses partenaires en faveur de la transition écologique, économique et sociale de notre territoire communal.

Le rapport pour 2022 est, comme chaque année, dans la forme comme sur le fond, de très grande qualité et je veux ici en remercier les services municipaux, particulièrement Bastien

VERNET et Émilie PERRIN qui, avec talent et rigueur, en ont assuré et supervisé l'élaboration.

Nous en avons tous conscience, les enjeux associés au développement durable et l'urgence climatique représentent un défi majeur pour nos sociétés. Ce défi, notre ville le relève avec exigence et ambition depuis de nombreuses années en multipliant ses efforts, dans la concertation et l'échange citoyens, pour améliorer ses pratiques et innover, que ce soit dans la mise en œuvre de ses politiques publiques ou dans le déploiement de son projet urbain.

Mais avant de mettre en exergue quelques réalisations et données significatives de l'année écoulée et compte tenu de la teneur curieuse du débat budgétaire, je voudrais souligner combien 2022 a démontré la cohérence, la pertinence et surtout la robustesse de la stratégie énergétique que vous avez choisie, voulue et mise en œuvre depuis plusieurs années, Monsieur le Maire, avec le soutien de vos majorités municipales et en dépit, d'une part, des postures et fonds de commerce des uns, écologistes intermittents présents uniquement le temps d'un scrutin municipal, et, d'autre part, les cris d'orfraie des autres, plus tenaces ceux-là, fussent-ils affublés de faux-nez pour mieux se déguiser en émanation de la société civile.

2022, en effet, mes chers collègues, c'est en février le début de l'invasion de l'Ukraine avec ses conséquences indéniables sur l'approvisionnement et les tarifs du gaz en France, facteur déclenchant mais loin d'être unique, de l'incroyable crise énergétique que nous connaissons depuis et dont les causes vont bien au-delà, en particulier l'invraisemblable et délibérée attrition de notre parc nucléaire, aggravant pour la France les conséquences du désastreux marché européen de l'électricité.

2023 est d'ailleurs tout autant grosse de menaces, alors même que les prix mondiaux du gaz sont repartis à la baisse, si on se rappelle qu'interviendra au 30 juin prochain la fin du tarif réglementé du gaz après 75 ans d'existence, donc, à date, la fin du bouclier tarifaire, avec quand même + 15 % de hausse, ce qui ne sera pas, loin s'en faut, le cas des salaires, encore plus décrochés si on les compare à l'inflation des produits alimentaires.

Sur fond de yo-yo et de grandes incertitudes des prix de l'énergie, notre ville et ses habitants sont évidemment affectés mais ils le sont bien moins qu'ailleurs car le fruit de votre stratégie en la matière, Monsieur Le Maire, c'est pour les Cristoliens, un vrai bouclier énergétique, solide, robuste, pérenne et qui, lui, n'est pas soumis aux palinodies et faux-semblants budgétaires qui sont la marque de fabrique de ceux qui aujourd'hui gouvernent si mal notre pays.

Ce bouclier énergétique a pour socle le choix précurseur qui a été d'investir massivement dans les énergies renouvelables et de récupération. Joël PESSAQUE en a parlé, grâce à la récupération de la chaleur issue de la géothermie et de celle produite par l'usine Valo'Marne, nous renforçons constamment les performances du mix-énergétique de notre réseau de chauffage urbain qui s'est encore accru en 2022 puisqu'il s'est établi désormais à 72 % d'ENRR (contre 68 % en 2021), permettant ainsi de proposer à un nombre croissant de Cristoliens l'accès à une énergie plus propre, plus verte et à un prix maîtrisé, compte tenu d'un taux de TVA réduit à 5,5 % et d'une dépendance moindre au gaz.

Voilà pourquoi, nous avons, chacun se le rappelle ici, adopté en octobre 2022, notre plan d'action communal sur l'énergie qui outre ses trois autres volets (sobriété, social et patrimonial) a prévu - via un avenant de prolongation au contrat de délégation du chauffage urbain - non seulement des investissements supplémentaires à hauteur de 12 M€ (dont 8 à la charge du délégataire), permettant de viser, dès 2025, 83 % d'ENRR dans le mix du chauffage urbain mais aussi un double mécanisme portant bouclier tarifaire donc bouclier social : d'une part, dès le début 2023, l'échelonnement du paiement de la surcharge de facture correspondant à la saison de chauffe 2022-2023 sur les deux prochaines années ; d'autre part, une réduction de 13 % de la facture des foyers raccordés au réseau grâce à la moindre consommation de gaz induite par les travaux de liaison des sous réseaux nord et sud.

Cette approche d'une écologie à fort contenu social, nous la retrouvons, Monsieur le Maire, mes chers collègues, avec la gestion de la ressource en eau de notre ville. Outre la préservation accrue des espaces aquatiques (le lac et les bras et bords de Marne), vous avez, Monsieur le Maire, en votre qualité cette fois-ci de Président de GPSEA, Président

centriste, mené à bien la négociation d'un nouveau contrat de DSP pour la distribution de l'eau potable, à partir du 1^{er} janvier 2022 et sur 12 ans, à des conditions tarifaires bien plus favorables que précédemment. De plus, ce contrat a prévu l'absence d'indexation de ces tarifs en 2023 et 2024, ainsi qu'un nouveau dispositif de tarification à l'unité de logement qui permettra aux collectifs d'habitation de bénéficier des tranches tarifaires les plus basses sur les consommations de chaque appartement et non de la consommation totale de l'immeuble, élargissant de ce fait l'application de ces tarifs les plus bas.

Ces deux exemples sont significatifs et illustratifs d'une stratégie de long terme financièrement pertinente et fondée sur la recherche permanente de la conciliation entre impératifs sociaux et objectifs environnementaux, permettant à tous les citoyens de s'approprier ceux-ci et de conforter leur transmission aux générations futures.

Notre ambition, c'est également de renforcer sur notre territoire les modes de déplacement collectifs et de soutenir le développement des mobilités durables. L'année 2022 aura vu, à ce titre, la finalisation par la Société du Grand Paris des travaux du tunnelier de la future ligne 15 du Grand Paris Express et le démarrage de la construction de la partie aérienne ainsi que des quais de la gare Créteil-Echat, qui entrera en service à horizon 2025. Des travaux de requalification de l'avenue des Petites-Haies ont également été menés afin de permettre la création d'un nouvel itinéraire cyclable complétant les 67 kilomètres de pistes cyclables déjà existantes. Parallèlement, et pour accompagner les nouvelles mobilités, le déploiement (nous l'avons évoqué lors d'un précédent conseil municipal) d'un service de bornes de recharge pour véhicules électriques a été engagé et permettra à l'été 2023 de compter sur le territoire communal, 31 stations dotées de 82 points de charges offrant ainsi aux Cristoliens un réseau au maillage cohérent et un égal accès à ce service au plus près de leur lieu d'habitation.

Nous le savons, les enjeux de préservation de l'environnement doivent être pleinement intégrés dans la conception des grands projets urbains. Nous y veillons en conduisant, depuis des années, une politique d'aménagement, qui tout en

redessinant les quartiers, promeut un développement raisonné et durable.

En témoigne le projet phare de rénovation urbaine du Haut du Mont-Mesly, qui, lauréat 2022 du label régional « Quartier écologique et innovant », entre dans sa phase opérationnelle et place l'excellence environnementale au cœur des futurs aménagements et équipements publics : création d'une forêt urbaine de plus de 1 000 arbres, mail piétonnier structurant avec itinéraires cyclables, requalification d'espaces en jardins publics et partagés sur les sites Métivet, Monteilleux et Juliette Savar, déminéralisation et désenclavement de l'Allée du Commerce avec le projet du « Parc habité » sont autant de preuves de notre volonté d'offrir aux habitants un cadre de vie apaisé.

Ces projets concourront donc à renforcer la place de la nature en ville comme nous tâchons de le faire dans chaque quartier.

Car, au-delà de l'enjeu d'embellissement paysager et de promotion de la biodiversité, nous sommes convaincus que la prise en compte de la nature constitue une exigence indispensable au développement humain. Aussi, en 2022, 30 nouvelles parcelles de jardins familiaux ont été aménagées sur l'Île Brise-Pain et l'étude sur l'implantation d'une ferme pédagogique urbaine au niveau du pont de Créteil s'est poursuivie. Des démarches nouvelles ont également été engagées afin de prévenir à l'avenir les phénomènes d'îlots de chaleur urbains lors des épisodes de canicules. Ainsi, les allées du site du cimetière communal ont commencé à être engazonnées et un programme de végétalisation et de réaménagement progressif des cours d'écoles, espaces récréatifs et d'épanouissement pour nos enfants, débutera en 2023 selon le concept des « cours Oasis ».

Enfin, le rapport 2022, qui vous a été remis, met en lumière les moyens financiers considérables, qui en 2023 vont dépasser les 56 millions d'euros, engagés par la Ville et ses partenaires institutionnels (Grand Paris Sud Est Avenir et Créteil Habitat) en faveur du développement durable.

Je livre ce chiffre de 56 M€ pour 2023 à la réflexion collective, notamment à celle de notre collègue KÉRISIT dont je veux saluer au passage les progrès en dialectique maoïste

puisqu'il aura réussi l'exploit, Monsieur le Maire, de vous reprocher dans les mêmes propos, dans la même phrase, de ne pas dépenser et de trop le faire. Sans doute aura-t-il été encouragé dans cette démarche par l'excellent président Thierry HEBBRECHT qui, lui, aura réalisé sans doute un vieux fantasme inavoué et enfoui, moins être de gauche mais cela aura été fugace mais surtout être dans cette assemblée majoritaire.

En tout état de cause, mes chers collègues, nous la majorité municipale du moment, pour préserver la planète et promouvoir un développement équilibré et respectueux des ressources, nous nous engageons dans des actions concrètes en veillant à mobiliser l'ensemble des acteurs, dans la concertation et l'échange citoyen. À cet égard, notre politique, de gauche, est à la fois ambitieuse mais également profondément humaine, protectrice et fédératrice. Car pour être à la hauteur de ce défi du siècle et offrir à tous, à tous les Cristoliens un meilleur avenir, la promotion de la justice sociale, l'entraide et la solidarité sont indispensables et les enjeux environnementaux et sociaux - je le redis - ne sauraient être dissociés.

Je m'arrête là, mes chers collègues, en vous demandant de bien vouloir prendre acte de la communication par l'exécutif de ce rapport sur la situation en matière du développement durable pour l'année 2022.

M. HEBBRECHT : Monsieur le Maire, j'ai écouté avec beaucoup d'attention les propos de notre éminent collègue, Monsieur Axel URGIN, et je suis en train de chercher dans le livre que vous nous avez remis où l'on parle de maoïste, de président de GPSEA centriste avec une majorité de gauche dans le conseil municipal. J'avoue que je me suis un peu perdu. Je n'ai pas tout trouvé, je pense que ce doit être dans les chapitres cachés. Je vais sûrement le trouver. Je n'ai pas eu le temps de le lire, Monsieur URGIN, mais j'espère retrouver tout cela très rapidement parce que là, je ne pensais pas que ce rapport donnerait une telle dérive sur des propos maoïstes, un président centriste, une majorité de gauche contre des gens de droite.

Le développement durable, Monsieur URGIN, c'est pour tout le monde, c'est pour le bien-être et l'intérêt de tous les Cristoliens, qu'ils soient de droite, de gauche, du centre,

maoïstes, trotskystes ou autres. Ce n'est pas un problème de ce côté-là, je pense que l'on peut dépasser ce genre de choses dans une délibération d'un tel ordre, Monsieur URGIN.

C'est un dont acte, donc je ne répondrai pas plus là-dessus. Je reconnais que le document est très bien fait, je vais en prendre connaissance très sérieusement et je vous promets, Monsieur URGIN, qu'au prochain conseil municipal, je reviendrai pour vous répondre sur ces problèmes-là.

Toujours est-il que je suis ravi de savoir qu'au conseil municipal nous avons un maire de gauche PS et au conseil de territoire un président centriste. C'est une bonne révélation, merci pour cela ce soir, Monsieur.

Le conseil municipal prend acte de la communication de ce rapport.

1-15 Approbation du bilan des acquisitions et cessions réalisées par la commune en 2022.

M. PESSAQUE : Ces acquisitions et cessions ont à chaque fois fait l'objet de délibérations du conseil municipal et permettent la mise en œuvre de la politique d'aménagement de la commune.

En 2022, il y a eu deux acquisitions qui se sont élevées à 2 € qui concernent d'une part une rétrocession de la part du vendeur Créteil Habitat (ce sont des délaissés de voiries et d'espaces extérieurs non bâtis) et d'autre part de CDC Habitat qui, dans le cadre du réaménagement des Bleuets, a libéré des espaces extérieurs publics liés à ces travaux d'aménagement dans le cadre de la rénovation du quartier des Bleuets, chacune étant comptabilisée pour 1 euro.

En ce qui concerne les cessions, il y a eu d'une part une cession à titre gratuit qui concerne la cession de l'assiette foncière du collègue Amédée Laplace, le conseil départemental étant acquéreur, et d'autre part un local commercial qui a été vendu avenue Général Pierre Billotte pour un montant de 120 K€.

Il vous est demandé de bien vouloir :

- approuver le bilan des acquisitions et cessions immobilières réalisées par la commune, au cours de l'année 2022 ;
- dire que le bilan sera annexé au compte administratif de la commune.

Avis favorable à la majorité en commission.

La délibération est adoptée à la majorité. Le groupe Les Républicains s'abstient.

1-16 Actions financées grâce au Fonds de solidarité des communes de la région Île-de-France (F.S.R.I.F) et à la Dotation de solidarité urbaine (D.S.U) : Rapport d'utilisation des crédits en 2022.

Mme SIMON-DECK : Monsieur le Maire, mes chers collègues, il s'agit de vous rapporter les actions financées grâce au Fonds de solidarité des communes de la Région Île-de-France, le SDRIF, actions financées grâce à la Dotation de Solidarité Urbaine.

Je vous rappelle que le Fonds de solidarité doit servir à l'amélioration des conditions de vie des habitants. À ce titre, la commune a reçu en 2022 5 148 286 € et les a utilisés pour des actions d'investissement dans les domaines éducatifs, culturels, de loisirs et en faveur des personnes en situation de handicap, également pour des travaux qui ont été proposés par les comités de quartier mais aussi en fonctionnement pour renforcer la présence sur le terrain et développer ainsi les actions de prévention et de sécurité.

La dotation de solidarité urbaine est utilisée pour des actions de développement social urbain. À ce titre, la commune a reçu 6 971 668 € en 2022 et a poursuivi ses actions en faveur de l'amélioration de la vie locale et sociale, qu'il s'agisse de travaux de sécurisation ou de participation au financement d'équipements socioculturels ou de subventions accordées au Centre communal d'action sociale.

Vous disposez en annexe de la répartition précise de l'affectation des crédits. Je n'y reviens donc pas.

Il s'agit d'un dont acte, ce qu'a fait bien sûr la commission des finances avant notre conseil.

Le Conseil municipal prend acte de la communication de ce rapport.

- 1-17-1 Répartition des subventions communales de fonctionnement en faveur des associations et autres organismes locaux au titre de l'exercice 2023.
- 1-17-2 Attribution d'une subvention d'équipement de 50 000 € à l'association culturelle Israélite de Créteil
- 1-17-3 Attribution d'une subvention d'équipement de 315 000 € au Centre Communal d'Action sociale de la Ville de Créteil.
- 1-17-4 Attribution d'une subvention d'équipement de 9 000 € à la Brigade des Sapeurs-Pompiers.

M. PELISSOLO : Dans la continuité de l'engagement de la municipalité auprès des acteurs associatifs du territoire, le montant global des subventions de fonctionnement et d'équipement proposé s'élève à 9 170 933 € pour l'année 2023.

Nous savons toutes et tous, et notre éminent Joël PESSAQUE, comme diraient certains, l'a bien souligné précédemment, l'importance de l'action remarquable et constante des associations et de leurs bénévoles dans le vivre ensemble à Créteil, le rayonnement de la ville, l'épanouissement et l'émancipation de nos concitoyens de tous âges et de toutes conditions, et dans la préservation d'une solidarité plus que jamais indispensable aujourd'hui.

Ce rapport est donc l'occasion de saluer et de remercier toutes celles et ceux qui y participent dans les associations, les centres sociaux et socioculturels, ainsi que les écoles et collèges qui sont également concernés par les subventions communales évoquées dans ce rapport.

Sans tout détailler, celui-ci présente successivement les subventions de fonctionnement, les subventions exceptionnelles, les subventions spécifiques, les subventions à d'autres organismes publics locaux et les subventions d'équipement proposées.

Il est notamment prévu d'augmenter la subvention de 6 associations en raison de la progression de leur activité, de

leur implantation sur le territoire ou encore du développement de nouvelles actions.

Il est proposé d'attribuer une subvention à trois nouvelles associations :

- la Brigade des Sapeurs-pompiers de Paris avec une subvention exceptionnelle pour des formations nécessaires dans le cadre du programme de mise en situation des pompiers ;
- la cité d'Art Mourad Merzouki qui œuvre en faveur du développement de la danse ;
- l'association Assaut du collectif qui a réuni, comme vous le savez, 7 000 personnes à l'occasion de la Coupe nationale des quartiers de Football en 2022, avec un retentissement national.

5 subventions exceptionnelles sont également proposées :

- Comité des fêtes et de loisirs de Créteil dans le cadre de sa contribution au financement des animations du 14 juillet ;
- Théâtre des Coteaux du Sud pour l'accueil en résidence par la structure de l'association Collectif Fractale pour une durée d'un an ;
- Sos Globi 94 pour ses actions de dépistage dans le cadre de la semaine « Sangs rares » qui aura lieu au mois de novembre prochain ;
- APF France Handicap pour son projet caravane d'été ;
- Faculté des sciences et technologie de l'UPEC pour la 16e édition du concours national « Faites de la science ».

Je dois également signaler un correctif au tableau qui avait été annexé au rapport en raison d'une petite erreur matérielle. La subvention exceptionnelle de 5 000 € est octroyée au lycée Léon Blum pour deux projets et non au lycée Edouard Branly comme indiqué. La subvention au lycée Léon Blum se monte à 5 955 € au total et celle du lycée Branly à 834 euros.

Il nous est donc demandé de bien vouloir adopter la répartition des subventions de fonctionnement et d'équipement telle que présentée dans le rapport et ses annexes et d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les conventions et avenants s'y rapportant.

Avis favorable à la majorité en commission des finances.

M. HEBBRECHT : Monsieur le Maire, mes chers collègues, vous nous présentez le traditionnel rapport sur les subventions aux associations, d'un montant pour les associations en hausse à 9 196 933 euros, dont 9 183 485 pour le fonctionnement aux associations.

Nous notons qu'en plus du livre des associations, vous nous avez joint les conventions de partenariat entre la commune et les associations. Nous vous en remercions. C'est un document que nous n'avions pas jusqu'ici et beaucoup doivent être d'ailleurs signées prochainement par les associations pour bénéficier de nos aides.

Pour rebondir sur le débat précédent, croyez-le bien, nous n'ignorons pas le rôle que jouent dans notre ville nombre d'associations et ceux qui les animent. Néanmoins, comme chaque année, nous sommes obligés de noter que ce sont 3 associations qui vampirisent plus de 50 % des subventions : la SEM US Créteil Hand pour 1 286 K€, Lusitanos Créteil pour 961 K€, ainsi que l'US Créteil pour 2 140 K€ qui, elle, regroupe une trentaine d'associations sportives, ce qui est une bonne chose et je ne le critique pas.

Cela représente quand même un total de 4 390 K€, soit, comme je vous le disais, près de la moitié du montant de la subvention.

Une autre question est apparue. Je la repose à chaque fois parce qu'elle me paraît un peu incongrue. Cela concerne cette subvention que nous versons, 185 K€ à la crèche People & Baby, pour des contraintes de service que je ne m'explique pas toujours puisque les autres crèches bénéficient déjà d'un fonctionnement. Celle-ci est aussi déjà financée de façon privée, donc je ne vois pas pourquoi on renouvelle sans arrêt cette subvention aussi élevée.

La subvention Jour de Fête à la Mac de 124 K€ se justifie-t-elle, alors que l'on voit que GPSEA verse (la Mac est régionale mais également territoriale) une subvention de près de 1 200 K€ ? On s'étonne de cette subvention de 124 K€ juste pour ce Jour de Fête car, rappelons-le quand même, la Mac bénéficie d'une trésorerie de 1 300 K€.

Il apparaît également une nouvelle subvention de 30 K€ pour l'association Cité d'Art Mourad Merzouki. C'est une nouveauté. Je ne sais pas pourquoi elle est arrivée comme ceci.

Enfin, nous avons un budget associations très important par rapport à d'autres villes de la même strate (mais vous n'aimez pas ce mot-là) et on s'aperçoit que certaines sont bien dotées, tandis que la majorité n'obtient que de petites subventions. Nous nous abstiendrons donc face à tout cela sur ce rapport qui ne nous paraît toujours pas très clair sur certaines associations, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Les délibérations sont adoptées à la majorité. Le groupe Les Républicains s'abstient. Monsieur BIEN, Monsieur ELHARRAR, Monsieur PALMIER et Madame RUPAIRE ne prennent pas part au vote.

- 1-18-1 **Budget annexe de Chauffage Urbain : Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2022**
- 1-18-2 **Budget annexe de Chauffage Urbain : Adoption du budget primitif pour l'exercice 2023.**

M. PESSAQUE : Monsieur le Maire, mes chers collègues, il s'agit à présent de vous présenter le budget annexe de chauffage urbain qui a déjà été abordé à plusieurs reprises, que ce soit dans le rapport du développement durable ou, comme je l'ai fait aussi, lors du budget principal.

Ce projet de budget prévoit la reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent dans le budget primitif, avant l'approbation du compte administratif.

Avec près de 50 kms, le réseau de chauffage urbain cristolien dessert 40 128 équivalents logements, en progression de 347. Grâce aux investissements réalisés ces dernières années, le taux de chaleur injectée sur le réseau en énergies

renouvelables ne cesse de progresser, comme nous l'a dit notre excellent collègue, Axel URGIN : il atteint 72,2 % pour la saison de chauffe 2021/2022, soit + 8,5 % en 2 ans (je rajoute une année, Axel, aux 4 % que tu as mentionnés tout à l'heure) réduisant la part du gaz à moins de 30 %.

Le mix énergétique, qui repose à plus de 46 % sur l'usine d'incinération des ordures ménagères et 24 % sur la géothermie et la pompe à chaleur, illustre la pertinence du modèle écologique cristolien de développement durable. Surtout, en atténuant considérablement la hausse du coût du chauffage et de l'eau chaude, il s'est constitué en véritable bouclier tarifaire protecteur du pouvoir d'achat des ménages et entreprises raccordés.

Cette année, les travaux concernent :

- Le raccordement des sous réseaux nord et sud par une extension sous les avenues de Choisy de Gaulle, de la France Libre et des Compagnons de la Libération ;
- Le remplacement de sections de réseau boulevard du Montaigu et rue Jean Gabin ;
- Les études relatives à 3 importants projets d'extension du réseau de chauffage urbain (vous voyez, Monsieur KERISIT, on est sur le long terme) :
 - o Côté rue Marc Seguin pour alimenter le centre de formation AFPA, la résidence sociale, les 2 résidences étudiantes et les immeubles d'habitation ;
 - o La desserte du nouveau quartier du « Triangle l'Echat » ;
 - o La desserte de l'hôpital Intercommunal par les rues de Joly et de la Prairie.

L'endettement est faible, 3,9 M€ au 1^{er} janvier 2023 et non risqué. Aucun emprunt n'est prévu cette année.

La reprise anticipée de l'exercice 2022 est un excédent de 2,8 M€, signe d'une excellente gestion.

La section d'investissement s'équilibre en recettes et dépenses à 3,9 M€, dont 3,3 M€ de dépenses réelles. Les recettes proviennent pour 2,7 M€ du virement de la section de fonctionnement, pour 300 K€ du résultat d'investissement reporté et pour 48 K€ de l'excédent d'exploitation capitalisé.

Je précise, puisque cela a été abordé tout à l'heure et qu'il est bon que tout le monde l'ait en tête, que ce budget annexe, en termes de dépenses d'investissement, s'ajoute aux dépenses d'investissement conduites par Valo'Marne. Il faut donc bien cumuler l'ensemble des dépenses.

La section d'exploitation s'équilibre en recettes et dépenses à 4 M€. Les dépenses réelles avoisinent 480 K€. Les recettes réelles, 942 K€, correspondent aux redevances d'exploitation et forfaitaires versées par la SCUC, délégataire de la distribution d'énergie calorifique.

Il vous est demandé de bien vouloir :

- adopter l'état des résultats des réalisations et des restes à réaliser pour 2022 ;
- dire que le résultat prévisionnel 2022 conduit à affecter en réserves une partie de l'excédent de fonctionnement 2022 d'un montant de 48 021,05 € et à reprendre par anticipation en section de fonctionnement un excédent de 2 791 495,42 € en report à nouveau ;
- adopter le budget primitif du budget annexe de chauffage urbain pour l'exercice 2023;
- reprendre au budget primitif les résultats de l'exercice 2022 ;
- et autoriser Monsieur le Maire à rechercher les subventions les plus larges pour la réalisation des projets inscrits au budget primitif.

Avis favorable à la majorité en commission.

Les délibérations sont adoptées à la majorité. Le groupe Les Républicains vote contre.

1-19 Octroi de la garantie communale à certains créanciers de l'Agence France Locale pour 2023.

M. PESSAQUE : Par délibération du 13 avril 2015, le conseil municipal a approuvé l'adhésion de la commune à l'Agence France locale (AFL), établissement de crédit ayant pour mission de faciliter l'accès des collectivités territoriales au financement.

Par rapport à un certain nombre de questions qui avaient été posées lors de la commission, je précise qu'à l'heure actuelle, au 14 mars dernier, 618 collectivités adhèrent à l'Agence France Locale, parmi lesquelles nous trouvons les plus grandes collectivités de France, qu'il s'agisse de capitales régionales, de régions, de départements ou encore, comme nous, de territoires et, vous le savez, GPSEA est adhérent à l'Agence France Locale.

Afin de solliciter des fonds auprès de l'Agence France Locale, il convient chaque année de prendre une délibération octroyant la garantie communale pour le montant des emprunts souscrits au profit des titulaires de documents ou titres émis par l'Agence France Locale déclarés éligibles à la garantie, c'est-à-dire de garantir, dans la limite des montants engagés par la commune en termes d'endettement qu'il s'agisse de prêts ou d'emprunts, du principal ou des intérêts, l'Agence France Locale.

Comme il s'agit de signatures de premier ordre, puisque les adhérents de l'Agence France Locale sont exclusivement des collectivités territoriales, le risque est pratiquement inexistant, vu le peu de collectivités qui font faillite mais nous devons, pour souscrire à de nouveaux emprunts ou éventuellement à des lignes de trésorerie, consentir à cet accord qui est une garantie à première demande.

En commission, nous avons émis un avis favorable à la majorité à ce mécanisme de garantie.

M. HEBBRECHT : Monsieur le Maire, j'ai bien suivi ce que vient de dire notre éminent collègue, Monsieur PESSAQUE. Effectivement, j'ai recherché tous les bénéficiaires et toutes les collectivités qui font partie de cette Agence France Locale et effectivement, nous sommes dans le Top 50. Nous sommes la 41^{ème} commune à souscrire le plus pour 1 150 K€ de montants souscrits dans cette Agence France Locale, sur

618, comme l'a très justement dit Monsieur PESSAQUE et pour un pourcentage de détention de nombre d'actions qui est très faible finalement, quand on voit le chiffre que l'on met en exergue : 1 152 K€ pour 11 520 actions, ce qui représente à peine 0,52 % du capital d'Agence France Locale, mais qui nous permet, d'après ce qui nous a été dit en commission, d'avoir emprunté environ 28 M€, comme premier prêteur, avec un taux variable d'intérêt qui serait à 1,51 %.

Donc forts de tout cela, nous sommes depuis le début, vous le savez, un peu sur la réserve sur cette Agence France Locale. Nous ne voterons pas contre forcément mais nous nous abstiendrons une fois de plus parce que nous estimons que c'est quand même un peu aléatoire d'avoir un prêt de taux variable, dans une période aussi incertaine que nous vivons actuellement, même s'il est vrai que ce ne sont que des collectivités qui font partie de cette Agence France Locale et il est à espérer qu'aucune n'aura le moindre problème de remboursement ou de défaillance économique. Je vous écoute, Monsieur PESSAQUE.

M. PESSAQUE : Monsieur le Maire, mes chers collègues, le fait que nous ayons emprunté sur les deux derniers exercices, ou peut-être même les trois derniers exercices, n'est pas un choix délibéré, c'est une contrainte. Les marchés, les banques ne prêtaient pas à taux fixe pour des raisons techniques. Toutes les collectivités locales ont dû emprunter, sauf s'il s'agissait d'emprunts auprès de la BEI mais qui demande de réunir des conditions spécifiques sur des objets d'investissement bien particuliers.

Nous avons donc été contraints sur les derniers exercices d'emprunter à taux variable. Il suffit d'aller regarder dans la maquette budgétaire, toutes les lignes d'emprunt sont indiquées, qu'il s'agisse de l'Agence Locale ou des autres prêteurs et vous pourrez constater qu'il y a des emprunts à taux fixes ou des emprunts à taux variables.

Là simplement, il s'agit d'un problème conjoncturel qui a été le cas pendant trois années où nous n'avons pas pu emprunter à taux fixe.

La délibération est adoptée à la majorité. Le groupe Les Républicains s'abstient.

1-20 **Octroi de la garantie communale à Créteil Habitat - SEMIC pour la construction de la résidence PLSA "Les Sorbiers".**

M. BRAUD : Dans le cadre de l'opération de construction de la résidence Les Sorbiers, Créteil Habitat doit mobiliser un emprunt complémentaire de 1 M€ pour faire face à l'augmentation des coûts. Il vous est proposé d'accorder la garantie communale pour ce prêt complémentaire.

En avril 2022, le conseil municipal a accordé la garantie communale à hauteur de 100 % pour un emprunt de 13 593 300 € à Créteil Habitat pour la construction de 60 logements en PSLA (prêt social location-accession) à la résidence Les Sorbiers.

Le nouveau bâtiment de 60 logements (pour une surface de plancher de 4 037 m²) sera situé à l'angle de la rue Joyen Boulard et du futur Mail piétonnier prévu par le projet.

Depuis lors, le coût de cette opération a fortement augmenté eu égard notamment aux tensions inflationnistes sur les prix des matériaux, contraignant l'aménageur à mobiliser un emprunt complémentaire de 1 million d'euros.

Par conséquent, Créteil Habitat sollicite la garantie de la commune à hauteur de 100 % pour un emprunt complémentaire d'1 million d'euros.

Ainsi, il vous est demandé de bien vouloir accorder à Créteil Habitat la garantie de la commune à hauteur de 100 % pour cet emprunt de 1 000 000 € destiné à financer l'augmentation des coûts de construction des 60 logements collectifs en PSLA, situés à la résidence Les Sorbiers.

Adopté à la majorité par la commission.

M. HEBBRECHT : D'habitude, nous votons toujours les garanties communales puisque c'est important pour les constructions que nous faisons sur notre commune mais là, cela représente quand même 1 M€, les justificatifs sont quand même un peu courts. Je sais bien que tout a augmenté, nous le ressentons tous dans nos professions mais là, cela fait pratiquement 10 %.

Qu'est-ce qui a justifié une telle hausse du prix des matériaux ? Je suis un peu surpris de cela et les justificatifs sont pratiquement inexistants. Finalement, ce que l'on nous présente, c'est juste un taux de garantie. Vous

nous demandez de signer les garanties, ce que vous allez faire.

Nous étions prêts à nous abstenir, nous allons sûrement voter pour car nous avons toujours soutenu ces octrois de garanties communales parce que c'est important pour Créteil Habitat mais reconnaissez quand même que 1 M€ d'augmentation de travaux sur un emprunt de 13 M€, ce n'est pas négligeable, à moins qu'il y ait des explications sur des questions particulières mais ce n'est pas le prix du béton qui a augmenté à ce point et les fournitures.

Nous nous interrogeons sincèrement et sincèrement sur ce sujet.

M. HEBBRECHT : Monsieur HEBBRECHT, vous siégez au conseil d'administration de Créteil Habitat. Vous aurez tout loisir de poser la question.

M. PESSAQUE : Monsieur le Maire, mes chers collègues, pour répondre à Monsieur HEBBRECHT, puisque je préside la commission d'appel d'offres des marchés publics de Créteil Habitat, pour les investissements en cours de réalisation, Créteil Habitat s'est heurté à des difficultés d'approvisionnement qui touchent l'ensemble du secteur du bâtiment, d'une part. Des délais supplémentaires ont donc couru.

D'autre part, et surtout, toutes les matières premières pratiquement ont subi des hausses considérables, parfois de 30 %, qui justifient le fait que la construction telle qu'elle était prévue à l'origine d'un montant de X a dû être augmentée de 1 M€. C'est la raison pour laquelle nous devons faire une augmentation de garantie à hauteur de 1 M€ pour coller à la réalité de la dépense exposée par Créteil Habitat pour la construction de la résidence Les Sorbiers.

M. le Maire : Mais Monsieur HEBBRECHT le sait parfaitement. Il fait semblant de ne pas le savoir.

La délibération est adoptée à la majorité. Le groupe Les Républicains s'abstient.

1-21 Autorisation donnée au CCAS pour contracter l'ouverture d'une ligne de trésorerie auprès d'un établissement bancaire.

Mme SIMON-DECK : Pour assurer le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) envisage de contracter auprès d'un établissement bancaire l'ouverture d'une ligne de crédit à court terme d'un montant maximum de 5 millions d'euros.

Cette ouverture fera l'objet d'une consultation auprès de différents organismes bancaires.

Il vous est donc proposé de délivrer un avis conforme au CCAS pour l'ouverture d'une ligne de trésorerie dans la limite d'un encours ne pouvant dépasser 5 millions d'euros.

Ceci a été adopté à l'unanimité en commission des finances.

M. HEBBRECHT : Nous avons adopté en commission des finances et je pense que notre collègue, Madame RABA, aura ainsi au CCAS toutes les explications nécessaires pour comprendre la ligne de trésorerie supplémentaire et que les explications nous seront données à ce moment-là. Il n'y a pas de problème. Nous sommes pour. Nous attendrons les explications de notre éminente collègue quand elle sera au CCAS à siéger avec Monsieur PELLISSOLO.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

1-22 Désignation d'un représentant du Conseil municipal au conseil de gestion de la Faculté de santé de l'Université Paris-Est Créteil (UPEC).

Mme MATTEI : Monsieur le Maire, mes chers collègues, le Conseil de gestion de la Faculté de santé de l'Université Paris-Est Créteil (UPEC) est renouvelé tous les quatre ans. Ainsi, le Conseil municipal doit désigner à nouveau son représentant au sein de cette instance.

Il vous est proposé de renouveler Madame Martine GARRIGOU-GAUCHERAND dans cette fonction.

Adopté à l'unanimité en commission des finances.

M. HEBBRECHT : Ce sera un plaisir pour moi de siéger avec Madame GARRIGOU-GAUCHERAND dans cette institution.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

1-23

Délégation de service public pour la gestion de la halte plaisance de l'île des ravageurs : adoption du mode de gestion et du projet de contrat.

Mme PERREAU : La halte de plaisance de l'Île des Ravageurs, construite à la fin des années 1980, est gérée par l'Association Yacht Club de Créteil depuis le 1^{er} janvier 2019.

Par le biais d'un contrat d'affermage, celui-ci arrive à échéance au 31 décembre 2023. Le mode de gestion qui se prête le mieux à ce type d'activité est la Délégation de Service Public, notamment au regard du faible montant des recettes générées.

Il convient donc d'engager le processus de désignation du nouveau délégataire de cet équipement et de conclure un contrat d'affermage pour 5 ans, dans la mesure où aucun gros investissement n'est à prévoir.

Pour cela, il vous est demandé :

- d'adopter le principe de la délégation de service public pour la gestion de la halte nautique de plaisance de l'île des Ravageurs pour une durée de 5 ans ;
- d'adopter le projet de contrat de délégation.

La commission consultative des services publics locaux a émis un avis favorable le 15 mars dernier. Il est à préciser que l'attribution de ce contrat à un candidat à l'issue de cette procédure sera soumise à une nouvelle délibération du conseil municipal.

Avis favorable à l'unanimité de la commission des finances.

M. HEBBRECHT : Juste pour dire que dans certains cas, je vois que nous avons, de façon intelligente, recours aux délégations de service public et cela est une très bonne chose. Dans le cas présent, nous voterons pour, Monsieur le Maire.

Je reprends en cela ce que nous a fait remarquer notre éminent collègue, Joël PESSAQUE, tout à l'heure concernant Monsieur KERISIT et les frais de personnel, et que certaines communes ont recours aux délégations de service public ; nous également à ce que je vois et c'est une très bonne chose.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

1-24 Création d'emplois saisonniers pour l'été 2023.

M. HÉLIN : Pendant la période estivale, les agents occupant des emplois permanents font valoir leurs droits à congés annuels ou aux congés bonifiés. La nécessité d'assurer des travaux, l'entretien des services et locaux municipaux et diverses missions administratives conduit la commune à engager du personnel saisonnier.

Ce personnel permet notamment d'assurer la remise en état des tracés de jeux dans les cours d'écoles, en tirant parti de la période des vacances scolaires. Il contribue au renforcement des moyens d'entretien de voiries, de maintenance des locaux des écoles ou encore du service d'arrosage des espaces verts. Il permet également de renforcer l'équipe des restaurants administratifs.

Ainsi, il est proposé le recrutement d'un agent saisonnier pour le mois de juin, de vingt-et-un pour le mois de juillet et vingt pour le mois d'août 2023. Leur répartition est détaillée en annexe. Ces emplois concernent des jeunes majeurs.

Il vous est donc demandé de :

- décider de la création de ces quarante-et-un emplois saisonniers au grade d'adjoint technique et d'un emploi saisonnier au grade d'adjoint administratif à temps complet ;
- fixer la rémunération de ces agents au premier échelon de l'échelle C1 de la fonction publique territoriale (indice brut 367, indice majoré 340, indice de rémunération 353).

Rapport adopté à la majorité en commission.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

1-25 Modifications du tableau des emplois du personnel communal : Suppressions et créations d'emplois.

M. HÉLIN : Le coordonnateur du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) occupera désormais cette fonction. Il a été recruté sur un contrat d'un an en qualité d'attaché territorial contractuel. Afin de s'attacher sa collaboration pérenne, il est proposé de procéder à la

création d'un poste d'attaché territorial (catégorie A de la filière administrative) pour une durée de 3 ans. Cela sur le fondement de l'article L.332-8 du code général de la fonction publique et au regard de l'absence de candidat statutaire ainsi que des besoins à satisfaire au sein de cette direction.

Dans le même cadre, une chargée d'opérations des bâtiments recrutée sur un contrat d'un an peut désormais bénéficier d'un contrat de 3 ans, toujours pour les mêmes raisons. Il est donc proposé de créer un poste du grade d'ingénieur territorial contractuel (catégorie A de la filière technique), sur le fondement de l'article L.332-8 du CGFP ;

Enfin, il apparaît nécessaire de créer un poste du grade d'adjoint d'animation contractuel (catégorie C de la filière animation), pour un agent qui ne remplit pas les conditions statutaires d'intégration du fait de sa non possession de la nationalité française. Au vu de l'entière satisfaction donnée dans l'exercice de ses missions, la création de ce poste est proposée en vertu de ce même article L.332-8.

Vous avez le tableau en annexe.

Rapport adopté à la majorité.

La délibération est adoptée à la majorité. Le groupe Les Républicains s'abstient.

**2-3 Quartier du Centre Ancien (CQ n°6) - Projet Monfray :
Approbation du déclassement par anticipation.**

M. HÉLIN : Par délibération du 13 février dernier, le conseil municipal a approuvé les modalités et conditions de réalisation de l'opération immobilière dénommée « Monfray », qui sera menée par la SARL AXIPROM. Le rapport afférent se trouve en annexe.

Cette opération se réalisera sur un terrain d'une surface totale d'environ 1 948 m², composé des parcelles cadastrées section U n° 70, 141 et 142. Sur la totalité de cette emprise, 1 901m² sont affectées à du domaine public routier, et constitue l'actuel parking Monfray, ainsi que des places de stationnement le long de l'avenue de la République (cadastrés parcelles U 70 et 142).

Le reste du terrain à céder, cadastré section U n° 141 est, du fait de son usage d'accès privé à un riverain du projet, intégré dans le domaine privé communal. Il fera l'objet d'une requalification par le promoteur avant sa cession à l'euro symbolique à ce même riverain.

La majeure partie du terrain à céder étant affectée à du domaine public routier, il est nécessaire, avant toute cession de la totalité de l'assiette foncière du projet de procéder au déclassement des 2 parcelles affectées à du domaine public.

En application des dispositions de la loi « Sapin 2 » de 2016 intégrées au code de la propriété des personnes publiques, les collectivités territoriales ont la possibilité de déclasser un terrain par anticipation, avant sa cession.

Cette faculté permet ainsi à la commune de laisser en fonctionnement le parking de surface Monfray pendant toute la durée allant de l'instruction du permis de construire et jusqu'à la signature de l'acte de cession du terrain d'assiette du profit du promoteur, la SARL AXIPROM.

En effet, la désaffectation réelle du parking (c'est-à-dire sa fermeture définitive) n'interviendra que quelques semaines avant l'installation du chantier de construction qui, selon le calendrier prévisionnel, devrait avoir lieu au plus tard à la fin du mois de novembre 2023.

Afin de mener à bien l'ensemble de cette procédure, il convient aussi de contractualiser une promesse de vente avec le promoteur et de l'autoriser à déposer prochainement un permis de construire.

Aussi, il vous est demandé de bien vouloir :

- approuver le déclassement par anticipation du domaine public d'une emprise de terrain d'environ 1901 m², partiellement cadastrée section U n° 70 et 142, tel que figuré dans le plan ci-joint, constituant une partie de l'emprise foncière du projet immobilier Monfray,
- approuver l'intégration dans le domaine privé communal desdites parcelles,
- autoriser la SARL AXIPROM à déposer un permis de construire portant sur le projet immobilier Monfray,

- autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la promesse de vente en vue de la cession à la SARL AXIPROM des parcelles cadastrées section U n° 70, 141 et 142 et d'une partie de trottoir non cadastrée d'une surface d'environ 40 m² sises 4 à 12 avenue de la République / 5-7 rue Monfray, en vue de la réalisation de l'opération immobilière dénommée Monfray,
- dire que le montant de cette cession est fixé au prix de 800 €/m² de surface de plancher développée par le projet,
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant de signer l'acte de cession de ces terrains au profit de la SARL AXIPROM et tous autres documents afférents.

Avis favorable à l'unanimité en commission.

M. HEBBRECHT : Nous voterons de la même façon que lors du précédent conseil. Juste une remarque. La société SARL AXIPROM est une jeune société de 2019 avec un capital de 10 K€. Dans le contexte actuel, je compte sur nos services pour être très vigilants quant à la mise en route du permis de construire, certes, mais aussi des assurances derrière pour avoir la capacité à construire un projet de cette ampleur. La somme que nous allons toucher de 2 M€ n'est quand même pas négligeable, c'est un projet ambitieux pour une telle société, à moins que je n'aie pas vu ses autres projets. C'est une petite société pour un énorme projet.

Je ne le remets pas en cause, au contraire, c'est très bien mais dans le contexte actuel des prêts et des problèmes bancaires, je pense qu'il faut être très vigilant quant au moment de la réalisation du permis de construire et de prendre toutes les garanties nécessaires. Sinon, nous sommes pour cette délibération.

M. le Maire : A ma connaissance, il s'agit d'un gros promoteur qui a déjà construit rue Lacharrière à Créteil, promoteur TERRA. Quand ils font une opération, ils créent à chaque fois une société nouvelle et la fameuse société AXIPROM est la création de cette société nouvelle.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2-4 Quartiers Bords de Marne-Val de Brie (CQ n°3) : Approbation de cession d'un terrain à Madame Antoine et Monsieur Prieur.

Mme MÉLIGNE : Monsieur le Maire, il vous est proposé de céder une parcelle non constructible de l'île de la Guyère à Madame ANTOINE et Monsieur PRIEUR sur laquelle ils ont depuis plusieurs années installé une dizaine de ruches.

Ils souhaitent y développer cette activité d'apiculture et s'engagent à l'entretien de ce terrain très arboré.

Cette cession est consentie au prix de 31 550 €, net vendeur, conformément à l'estimation de France Domaine. Cette recette sera inscrite au budget communal.

Il vous est donc demandé de bien vouloir approuver cette cession, décision votée à l'unanimité en commission urbanisme.

La délibération est adoptée à la majorité. Le groupe Les Républicains s'abstient.

2-5 Quartier Montaignut-Palais (CQ n°6) : Approbation de l'acquisition auprès de Créteil Habitat - SEMIC de plusieurs parcelles en vue de leur incorporation dans le domaine public.

Mme SOL : Dans le cadre d'une campagne de régulation menée avec Créteil Habitat - SEMIC, il vous est proposé d'acquérir à l'euro symbolique quatre parcelles afin de les intégrer dans le domaine public communal. Ces parcelles longent l'avenue du Maréchal Foch. La superficie des parcelles vous est donnée dans le rapport.

Ces acquisitions, s'opérant dans le cadre d'une régularisation foncière et d'un transfert de charges, sont consenties à l'euro symbolique.

Aussi, il vous est proposé de bien vouloir :

- approuver cette acquisition ;
- approuver leur incorporation dans le domaine public communal ;
- dire que cette acquisition est consentie à l'euro symbolique,

- autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'acte authentique et tout document afférent,
- dire que cette dépense sera inscrite au budget communal.

Unanimité favorable en commission.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2-6 Quartier du Mont-Mesly (CQ n°10) : Approbation de l'incorporation dans le domaine privé communal d'un bien présumé sans maître.

Mme SOL : Un terrain de 227 m² situé 52 rue des Plâtrières, à proximité immédiate du terrain de pétanques des Plumerettes a été signalé à la ville en état d'abandon.

Les tentatives pour rentrer en contact avec le propriétaire de ce terrain ont été infructueuses.

Des recherches complémentaires ont été entreprises auprès des services fiscaux, qui ont permis de s'assurer que cette parcelle pouvait être acquise par la commune via la procédure de bien sans maître. La Commission Communale des Impôts Directs a émis un avis favorable à l'application de cette procédure le 30 mars 2022.

Par la suite, les mesures légales de publicité d'une période de 6 mois ont été accomplies, sans que le propriétaire ne se soit pas manifesté. Il est à présent donc possible pour la commune d'approuver l'incorporation de ce terrain dans le domaine privé communal.

À l'issue de cette procédure, l'acquisition de cette parcelle permettra au club de pétanque de bénéficier d'un terrain plus vaste pour l'exercice de son sport.

Il vous est donc proposé de bien vouloir approuver l'incorporation de ce terrain dans le domaine privé communal.

Unanimité favorable en commission.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2-7

Délégation de service public pour l'exploitation d'un réseau unifié de chauffage urbain : rapport annuel sur l'exécution du service public délégué.

M. DUKAN : Monsieur le Maire, ce rapport qui est un dont acte présente les principaux chiffres pour la saison de chauffe 2021/2022, particulièrement impactée par les fortes hausses des prix des énergies et notamment du gaz.

Avec près de 50 km de longueur, notre réseau fait partie des 10 premiers réseaux les plus importants de France, avec un peu plus de 40 000 équivalents logements qui sont raccordés au réseau.

Le taux d'ENR, comme on l'a dit tout à l'heure, est encore en hausse de 4,2 %, atteint 72,2 % et reste très largement supérieur aux 50 % nécessaires pour que les Cristoliens bénéficient d'une TVA réduite à 5,5, au lieu de 20 %, et cela depuis 2014.

Pour ce qui est du mix énergétique, avec 49,2 %, la prédominance de l'énergie en provenance de l'usine d'incinération a été confortée par la mise en service du 3^{ème} tube reliant l'usine d'incinération à la chaufferie du Palais au cours de la saison précédente.

D'un point de vue économique, je vous rappelle que la prédominance de la fourniture de chaleur par Valo'Marne est particulièrement intéressante pour les Cristoliens car le coût du MWh n'est que de 32,86 €, en comparaison du prix moyen du MWh qui est de 55,2 € pour notre réseau.

Cependant, le coût moyen du chauffage par logement a augmenté de 41 %, en passant de 560 € à 790 €, augmentation qui est à rapprocher de celle du prix du gaz qui a augmenté de près de 400 %. Il est à noter que le bouclier tarifaire mis en place par l'État a permis de ramener cette hausse à 22 % pour ce type de logement.

Il est important de rappeler que depuis de nombreuses années l'évolution permanente de notre réseau, en plus de son impact environnemental vertueux, protège le pouvoir d'achat des Cristoliens, d'une part en sécurisant la part des ENR du réseau permettant de bénéficier de la TVA à 5,5, en augmentant la part d'énergie en provenance de l'usine d'incinération dont le coût du MWh reste très inférieur à

celui des autres énergies, notamment celle du gaz, et en limitant la part du gaz dans notre mix énergétique puisque nous en sommes maintenant à 21,2 % pour cette saison de chauffe. Je me rappelle, il y a une quinzaine d'années, présenter ce même rapport où l'on en était à 85 % de gaz au niveau de notre réseau.

Enfin, sur les perspectives pour les prochaines années, l'avenant n° 15 que nous venons d'adopter va permettre de réaliser l'interconnexion entre les réseaux nord et sud. Ces travaux ont commencé en février pour se terminer d'ici décembre 2023 et nous permettront d'atteindre un taux d'ENR à 83 %.

Pour les saisons de chauffe à venir, sont prévues les études pour l'extension du réseau vers le CHIC et l'avenue Marc Seguin. De plus, de nouvelles demandes de raccordement de copropriétés au réseau montrent l'attractivité de ce dernier en période de crise énergétique.

C'est un dont acte.

Le Conseil municipal prend acte de la communication de ce rapport.

2-8 Convention d'entretien des espaces verts de la résidence étudiante Maupassant, située 1 allée Mozart.

Mme MÉLIGNE : Créteil Habitat - SEMIC a sollicité la commune pour l'entretien des espaces verts de la résidence étudiante Maupassant, située 1 allée Mozart comprenant 1 400 m² de gazon et 260 m² de surfaces de haies libres.

Afin d'assurer une cohérence avec l'entretien des espaces verts publics qui privilégie des techniques respectueuses de l'environnement dans le cadre d'une gestion de développement durable, il vous est proposé de conclure une convention d'entretien d'espaces verts de trois ans avec Créteil Habitat - SEMIC pour un coût annuel de 9 545,15 euros.

Il vous est proposé de répondre favorablement à cette demande.

Décision adoptée à la majorité de la commission urbanisme.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

3-6 Renouveau de la convention pluriannuelle entre la Commune et le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Val-Marne

Mme VORCHIN : Monsieur le Maire, chers collègues, chaque année, un programme de valorisation du patrimoine architectural et urbain cristolien est mis en œuvre par la direction de la culture. Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Val-de-Marne y apporte un concours essentiel depuis 2022.

Au cours de ces trois années, 69 initiatives de valorisation du patrimoine cristolien ont été animées par le C.A.U.E., dont 36 en direction du jeune public et 33 pour le public adulte et familial.

L'essentiel des interventions à destination du jeune public s'est concentré autour de l'opération « Les enfants du patrimoine », organisée en direction des établissements scolaires.

Les initiatives destinées au public adulte et familial se sont réparties entre les visites de Printemps et celles des Journées Européennes du Patrimoine :

- Au Printemps, il s'est agi le plus souvent de circuits adossés à des manifestations nationales et à des événements locaux (Festival « Les Imaginaires » aux Bleuets, « 50 ans des Choux » au Palais) ;
- Pour les Journées Européennes du Patrimoine, ce sont surtout des visites de sites qui ont été proposées.

Ce programme a été complété par la préparation d'une exposition retraçant l'architecture et l'histoire du Mont Mesly et pour la mise en place de l'application « Archistoire » sur les quartiers construits dans les années 1970.

La qualité des prestations du C.A.U.E. 94 est régulièrement saluée, aussi bien par le public que par les partenaires des visites organisées. À travers les actions menées, des milliers d'enfants, de jeunes et d'adultes découvrent, ou redécouvrent, l'histoire de Créteil et de ses quartiers.

La convention étant arrivée à échéance, il est proposé de prolonger les missions du C.A.U.E. 94 à Créteil, pour une durée de trois ans, en priorisant les axes suivants :

- Valorisation des quartiers construits à partir des années 1980 et au-delà, aux abords du lac ;
- Accompagnement des projets de rénovation urbaine ;
- Renouvellement des visites proposées aux cinq secteurs de Conseils de quartiers, dont les membres ont été largement renouvelés entre 2020 et 2021 ;
- Mise en place de parcours scolaires, en lien notamment avec la Cité éducative ;
- Participation aux projets participatifs liés au Patrimoine, notamment sur la signalétique.

Il vous est, par conséquent, proposé d'approuver le renouvellement de la convention pluriannuelle avec le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Val-de-Marne (C.A.U.E. 94) annexée, fixant notamment le montant de la cotisation à 4 300 euros annuels. Vous avez les détails dans l'annexe.

Adopté à l'unanimité à la commission éducation.

M. HEBBRECHT : C'est un très bel exposé de notre patrimoine et c'est très riche. Nous avons un patrimoine très riche à Créteil et il est temps de la valoriser.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

3-7

Motion portant sur la réforme des retraites et la nécessité du Référendum d'Initiative Partagée (RIP).

Mme GARRIGOU-GAUCHERAND : C'est une motion portant sur la réforme des retraites et la nécessité du Référendum d'Initiative Partagée (RIP).

Lors du conseil municipal réuni le lundi 13 février 2023, les groupes de la majorité municipale avaient présenté une motion exprimant leur opposition ferme au projet de réforme des retraites porté par le gouvernement et témoigné de leur soutien plein et entier au mouvement social initié par

l'ensemble des organisations syndicales pour obtenir le retrait de cette réforme injuste et brutale.

Quelle est la situation au 3 avril 2023 ?

Emmanuel MACRON, Élisabeth BORNE et Olivier DUSSOPT, pressés de faire adopter cette réforme très impopulaire, ont utilisé tous les subterfuges législatifs disponibles pour s'affranchir de tout débat parlementaire.

Ainsi, après avoir refusé toute concertation avec les forces syndicales, avoir choisi de présenter le texte dans la loi de finances, outil mal adapté à une réforme de cette importance, avoir utilisé successivement le 47-1 réduisant à 50 jours la présence du texte au Parlement, puis le 44-3, procédure du vote bloqué au Sénat, l'exécutif a déclenché le 49-3, faisant basculer le pays dans une crise démocratique.

Pendant toute cette phase législative, des millions de nos concitoyens ont exprimé, en conscience, avec calme et détermination, leur refus d'une réforme qui entend les priver après une vie de travail de leurs deux meilleures années de retraite. L'intersyndicale, unie de façon exemplaire, soutenue par l'opinion publique, a organisé 10 journées de mobilisation d'une ampleur inégalée, avec des records de participation aux grèves, aux différentes manifestations et le tout, pour l'essentiel, dans le calme.

Nos concitoyens ont suivi avec un intérêt croissant toutes les étapes de ce marathon législatif, notamment la discussion et le vote des deux motions de censure. Le recours, une fois de plus au 49-3, la onzième fois sous le gouvernement BORNE, a attisé la colère ; tout comme les déclarations du Président de la République, agissant plus en pyromane qu'en gardien d'une Constitution qui garantit la souveraineté du peuple. A l'exigence de justice sociale, le pouvoir en place a choisi de répondre avec arrogance et mépris. La réponse ne s'est pas fait attendre : la mobilisation du mardi 28 mars a atteint des proportions exceptionnelles, avec la participation massive d'une jeunesse révoltée par le déni démocratique. Celles et ceux qui sont considérés par le Président comme une foule incarnent à présent un peuple en attente de justice.

Pour sortir de cette impasse démocratique, 252 députés de gauche, en accord avec l'intersyndicale, ont déposé devant le

Conseil Constitutionnel la demande d'un Référendum d'Initiative Partagée, RIP, pour contraindre Emmanuel MACRON à organiser un référendum sur son projet de loi.

Dès que le Conseil Constitutionnel aura validé la proposition - il doit se prononcer d'ici le 14 avril - un intense travail de mobilisation, associant forces syndicales et forces politiques de gauche, pourra se déployer pour recueillir les 4,8 millions de signatures de nos concitoyens et, ce, en 9 mois.

Avec le RIP, nous donnons l'occasion à tout un peuple d'exprimer son hostilité à cette réforme. Tout un peuple qui, bien que solidaire du mouvement social, n'a pas pu fouler le pavé pour diverses raisons : travailleurs précaires, intérimaires, artisans, autoentrepreneurs... Ne les laissons pas de côté, élargissons le mouvement et donnons directement la parole au peuple. Notre force, c'est le nombre.

Merci de votre attention.

M. HEBBRECHT : Monsieur le Maire, mes chers collègues, je suis partagé sur la motion que vous nous présentez, puisque la majorité dans son ensemble la présente et la soutient, dans la mesure où il y a plusieurs incohérences.

Tout d'abord, il y a ce terme qui me choque un peu et qui n'est pas un bon argument, je vous le dis très nettement, même si je l'ai dit au précédent conseil, je pense que ce texte de loi a été mal présenté, mal ficelé, je ne comprends toujours pas le fait de dire que l'on va enlever les deux meilleures années de la retraite en passant de 62 à 64.

Excusez-moi mais j'ose espérer qu'avec l'amélioration des conditions de vie, nous passerons largement tous les 64 ans et que nous aurons encore de belles années qui suivront.

Par ailleurs, je sais bien que le projet est mal présenté mais les 43 ans qui ont été mis en place il y a quelques années par un gouvernement que vous connaissez bien sont quand même aussi une barrière réelle de longévité du temps passé au travail puisque, malheureusement, beaucoup dans les années à venir passeront au-delà des 64 ans, quoi qu'il arrive.

De plus, vous nous dites que nous allons attendre l'intersyndicale devant le Conseil constitutionnel, présidé je le rappelle par Monsieur FABIOUS, dont nous pouvons attendre peut-être un retoquage ou une remise en question de cette loi, et dans ce cas-là, tout serait à reprendre.

Je vous dis donc que très honnêtement, si je suis assez, je ne vous le cache pas, pour un référendum, je me doute que s'il faut 9 mois après la décision du Conseil constitutionnel pour arriver à réunir les 4 800 000 signatures, je pense que cela va être compliqué. En plus, si la loi entretemps n'est pas retoquée par le Conseil constitutionnel, elle sera appliquée dans son ensemble. C'est ce qui a été annoncé. Vous avez peut-être d'autres informations mais logiquement elle rentrera en application d'ici la fin de l'année, d'après ce qui a été dit par le gouvernement.

Dans les 9 mois, nous arriverons pratiquement aux mois de janvier/février 2024. Très honnêtement, je ne veux pas vous décevoir et vous enlever vos illusions, mais à quelques semaines d'un rendez-vous important dans notre pays, à savoir les Jeux Olympiques et Para-olympiques, je doute fort qu'un Président de la République engage un référendum avec une telle question qui risque de remettre le feu aux poudres.

Dans ce contexte et dans l'attente d'avoir toutes ces réponses, Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous nous abstiendrons sur cette motion.

M. PELLISOLO : Monsieur le Maire, juste une petite réponse factuelle. Ce que vous avez dit sur l'espérance de vie est malheureusement contredit par les faits. Je crois que 25 % des ouvriers sont décédés avant 64 ans aujourd'hui.

M. HEBBRECHT : Je parlais de l'ensemble de la population mais je rejoins ce que dit notre collègue, Monsieur PELLISOLO.

La motion est adoptée à la majorité. Le groupe Les Républicains s'abstient.

3-8 Motion portant sur la mise en place des Zones à Faibles Emissions (ZFE) et des Zones à Trafic limité (ZTL).

M. HEBBRECHT : Monsieur le Maire, Chers Collègues, la motion que nous portons à votre connaissance vise à demander à l'État et à la Mairie de Paris un report de la mise en

fonction des « zones à faibles émissions » dites ZFE et de la création de la nouvelle « zone à trafic limité » dites ZTL. Ces zones visent à rendre l'air moins pollué sur Paris mais vont empêcher la libre circulation des habitants des villes périphériques sur Paris certes, mais également sur 77 communes limitrophes de Paris. Toutes les communes situées à l'intérieur de l'autoroute A86 seront concernées par ces interdictions.

Pourquoi cette demande de report ? Simplement parce que ces mesures vont de façon autoritaire et sans préparation empêcher à chacun de sortir de sa commune sur un critère de moyens financiers. Alors que nombre de véhicules sont encore parfaitement aptes à rouler correctement, il faudra les laisser chez soi et ne plus circuler.

Ensuite, parce que les délais de mise en place vont pénaliser à partir du mois de juillet 2023 environ 1,4 million de véhicules sur le territoire francilien en interdisant l'accès aux voitures Crit'air 3 et bien sûr 4 et 5.

Cela va concerner (sous réserve de mes chiffres qui datent de 2021/2022 sur la commune de Créteil) environ 12 300 véhicules cristoliens qui ne pourront plus passer par Maisons-Alfort entre 8h et 20h, 5 jours par semaine.

Cela va encore s'aggraver après les JO de 2024, puisque ce sont les véhicules Crit'air 2 qui seront bannis, soit pour notre commune (avec les mêmes réserves de chiffres que je viens de vous énoncer) 12 443 en plus. Total pour notre commune d'environ 25 000 véhicules.

Toutes les analyses le montrent, ce ne sont pas les voitures qui polluent le plus (environ 30 % en IDF) et cela est même marginal au vu de l'amélioration de la qualité des moteurs thermiques.

Alors que paradoxalement, les particules fines proviennent en grande partie de l'abrasion des pneumatiques et du freinage, les pneumatiques seront plus abrasifs sur les voitures électriques puisque plus lourdes. Les voitures électriques, trop chères, sont inaccessibles pour beaucoup de Franciliens, et sont, de par leur construction (batteries, pneus), et c'est reconnu, plus polluantes que les voitures thermiques.

Je pourrais expliquer en détail également la casse d'emplois et de savoir-faire que notre pays va perdre par ces mesures. « Une absurdité technologique et industrielle » comme se plaît à dire Monsieur Carlos TAVARES, Président de Stellantis et qui ferme néanmoins ses chaînes de production de voitures thermiques pour des voitures électriques avec des batteries d'origine chinoise. Nous ne sommes plus à un paradoxe près.

Mais pour reprendre un propos précédent sur les peurs et la pression fiscale, le gouvernement prévoit déjà les radars pour détecter les vignettes Crit'air, plus prosaïquement par les plaques d'immatriculation, pour verbaliser les contrevenants (amende de 135 €).

Pour conclure, il est aujourd'hui évident que ces ZFE s'annoncent comme une catastrophe économique, sociale et liberticide, mal préparée, mal annoncée, dans un flou total et sans concertation avec les automobilistes et habitants de la Métropole.

C'est pourquoi, nous demandons que cette motion soit votée unanimement par notre conseil et portée aux services de la Préfecture.

On pourrait d'ailleurs retenir l'idée de Madame HIDALGO qui a fait ce dimanche un référendum sur les patinettes et demander l'organisation d'un référendum au niveau national (après tout, on demande des RIP, pourquoi pas un référendum sur un sujet aussi important) parce qu'il n'y a pas que Paris qui est concerné et ainsi recueillir l'avis des Français pour demander sûrement un report de ces mesures à 4 ou 5 ans, comme le demandent d'ailleurs nombre de spécialistes, afin de permettre une étude et les conséquences de ce projet.

Cela va dans l'intérêt de nos concitoyens et je sais que vous y êtes aussi sensibles que nous.

Je vous remercie.

Mme SIMON-DECK : Monsieur le Maire, mes chers collègues, lorsqu'il avait été question initialement de créer une Zone à Faible Emission (ZFE) sur le périmètre des communes situées à l'intérieur de l'A86, qui se traduit par des restrictions progressives de circulation pour les véhicules les plus polluants, la Métropole du Grand Paris, qui était à l'époque

seule compétente sur ce sujet, avait laissé la liberté dans le calendrier de mise en œuvre aux villes concernées de façon à éviter des contraintes trop discriminantes selon les territoires.

Cela avait d'ailleurs été la position de la municipalité de Créteil, estimant que si la lutte contre la pollution était un objectif évidemment nécessaire, il fallait que ce genre de dispositif bénéficie d'un accompagnement conséquent pour qu'il soit viable et acceptable, faute de quoi il pourrait aggraver les inégalités de déplacement et fragiliser l'activité économique autour de l'A86.

Comme suite au vote de la loi d'orientation sur les mobilités, l'État et la Métropole du Grand Paris ont depuis rendu obligatoire l'instauration de cette ZFE (comme il y en aura d'autres dans d'autres métropoles françaises) avec, pour les véhicules classés Crit'Air 3, une mise en œuvre, et donc une interdiction de circulation de ces véhicules, à partir du 1^{er} juillet 2023, c'est-à-dire dans 3 mois.

Sur notre commune, plus de 15 000 véhicules classés Crit'Air 3 se verraient ainsi interdits de circuler à l'intérieur de la ZFE alors même que l'ensemble des véhicules, et notamment les poids lourds circulant sur l'A86 ne seraient pas concernés par cette mesure, bien qu'ils constituent la source la plus importante de pollution automobile.

De la même manière, un certain nombre d'entreprises cristoliennes situées à l'intérieur du périmètre de la ZFE seraient directement touchées par une application brutale de cette mesure d'interdiction des véhicules classés Crit'Air 3 dès le 1^{er} juillet 2023.

Les conséquences économiques et sociales de cette mesure d'interdiction de circulation ne semblent donc pas avoir été envisagées de manière suffisamment globale et exhaustive, tant par le gouvernement que par la Métropole du Grand Paris.

Toutefois, et c'est sans doute son principal défaut, le texte que vous nous proposez, Monsieur HEBBRECHT, est une critique ouverte et sans concession contre le principe même de la ZFE.

Or, les objectifs poursuivis par une telle mesure ne peuvent qu'être soutenus et poursuivis. Il s'agit ni plus ni moins de

la protection de l'environnement et de l'amélioration de la qualité de l'air pour des millions de Français qui résident ou qui travaillent à l'intérieur du périmètre de la ZFE.

Pour l'ensemble de ces raisons, parce que nous soutenons le principe de la ZFE mais que nous demandons l'amélioration et la prise en compte des difficultés qui peuvent survenir dans son application, les élus de la majorité municipale ne voteront pas cette motion.

En revanche, il nous apparaît tout à fait nécessaire de pouvoir disposer d'une analyse précise des conséquences sociales et économiques de l'application de cette mesure, notamment pour les véhicules classés Crit'Air 3 qui circulent actuellement à Créteil à l'intérieur du périmètre de la ZFE.

Je vous remercie.

M. le Maire : Monsieur HEBBRECHT, on ne nie pas l'importance du problème, au contraire. On pense que l'on ne peut pas aborder un sujet aussi important dans le cadre d'une motion, tout au moins en ce qui concerne les retombées locales.

Il vous est donc proposé de présenter lors du prochain conseil municipal une délibération où l'on mettra en exergue les conséquences sur le plan local, c'est-à-dire à la fois pour les particuliers, les entreprises, de cette ZFE.

D'ores et déjà, nous savons que dans le secteur en question, nous avons beaucoup d'entreprises de logistiques et certaines de ces entreprises s'interrogent aujourd'hui sur leur devenir.

Deuxièmement, concernant la pollution, il y a une incohérence quand même extraordinaire : un côté de l'autoroute ne sera pas impacté et l'autre côté sera complètement impacté alors que les camions continueront à passer à la queue-leu-leu sur l'autoroute. C'est donc complètement incohérent.

Il vous est donc proposé de vous présenter, lors du prochain conseil municipal, une délibération sur cette question dans laquelle on donnera notre point de vue, en demandant effectivement le report à la date qui paraîtra la plus utile.

M. HEBBRECHT : Juste un mot, Monsieur le Maire. Je ne veux pas laisser dire par notre éminente collègue, Madame SIMON-

DECK, que je suis hostile aux ZFE, le problème n'est pas là. Le problème, vous l'avez résumé en quelques phrases et beaucoup plus rapidement que je ne l'ai fait. C'est comme pour le nuage de Tchernobyl : le nuage s'est arrêté à la frontière française. Là, c'est pareil, jusqu'à Maisons-Alfort, on aura des pollutions mais après Maisons-Alfort, il n'y a plus de pollution, même s'il y a du vent. C'est aussi quelque chose qu'il faut revoir.

Ce que je voulais dire simplement dans mes propos, c'est qu'il faudra aller jusqu'au bout du sujet. Il s'agit de la conception des voitures, de l'environnement qui va aller avec, de la taille des voitures, peut-être des camions, peut-être des véhicules de transport utilitaires. Sur tout cela, Monsieur le Maire, je pense que nous avons un délai qui est désormais très court.

Ce qui est très désagréable, et c'est là-dessus que je voulais insister, plus que sur le reste parce que vous vous êtes trompé dans mon propos, c'est qu'effectivement on n'en a pas beaucoup parlé et une fois de plus, on va amener cela brutalement devant les Franciliens, sans avoir vraiment expliqué le problème à nos concitoyens. Je crains, dans le contexte actuel, que cela ne se passe de façon forcément très facile.

Effectivement, vous avez raison, on en reparlera lors du prochain conseil, et je vous remercie très sincèrement de cette attention mais le prochain conseil étant proche de la date fatidique, comme l'a rappelé Madame SIMON-DECK, je ne sais pas si à ce moment-là nous serons encore audibles par l'État.

M. le Maire : Je crois qu'il y a maintenant deux ans ou trois ans dans le cadre de Vivre ensemble (on vous retrouvera le journal en question), nous avons fait une information sur la ZFE où j'avais donné ma position qui était hostile.

Je crois savoir que l'autorité compétente aujourd'hui est la Métropole du Grand Paris. Celle-ci s'apprête à prendre une délibération dans laquelle ils retarderaient au 1^{er} janvier 2025 l'application du dispositif. Nous ne sommes donc pas du tout hors délai. Nous serons couverts par la délibération de la Métropole mais je crois que sur un tel sujet, nous avons intérêt, dans une délibération, à bien indiquer toutes les

conséquences pour notre ville, que ce soit pour les entreprises, pour les particuliers mais aussi par rapport à la santé publique.

M. HEBBRECHT : Un dernier mot, Monsieur le Maire. J'entends parfaitement ce que vous dites au sujet de la Métropole du Grand Paris mais pour ma part, tant que ce n'est pas voté, c'est pour l'instant un projet en attente qui va peut-être se faire (et je le pense) mais dans le contexte actuel, il vaut peut-être mieux prévenir que d'attendre la fin. C'est la raison pour laquelle je voulais attirer l'attention sur ce sujet aujourd'hui.

M. le Maire : Ce que l'on propose, c'est de fournir lors du prochain conseil municipal un rapport sur cette question.

La motion est rejetée. Les groupes socialiste, communiste et partenaires et de la Société civile votent contre.

QUESTIONS DIVERSES :

Mme MORVAN : Déclaration du groupe des élus communistes, républicains et citoyens.

Monsieur le Maire, chers collègues, nous dénonçons depuis plusieurs années la politique gouvernementale qui ne fait que renforcer la crise humaine et sociale du logement, que ce soit par la poursuite constante de la baisse des APL, l'imposition de contraintes financières supplémentaires aux bailleurs sociaux ou encore par la poursuite de la réduction du soutien à la construction.

Avec la crise sanitaire puis énergétique et alimentaire, la situation économique de nombreux foyers déjà en difficultés financières s'est aggravée et met de nombreux ménages à rude épreuve pour le paiement de leurs loyers. Le logement représente depuis plusieurs années le premier poste de dépense des Françaises et Français, à hauteur de 27,8 % en 2021 (contre 20 % en 1990 selon l'Insee).

Après une accalmie liée à la crise sanitaire, le nombre d'expulsions locatives a retrouvé en 2022, selon les déclarations du Ministre du logement, le niveau d'avant crise sanitaire avec plus de 15 000 expulsions par an. Entre 2010

et 2019, le nombre d'expulsions réalisées avec le concours de la force publique, fonction régaliennne de l'État, a augmenté de 40 %. Pourtant, il n'y a pas plus de procédures en expulsion, l'État expulse davantage pour éviter le paiement d'indemnités. Celles-ci s'élevaient à plus de 30 millions par an et ont d'ores et déjà baissé d'un tiers grâce au recours rapide à la force.

L'État est le porteur principal de la compétence du logement d'urgence, partagée avec le département. Si on se réfère au rapport de la fondation de l'Abbé Pierre, on apprend que 29 % des personnes en famille n'ayant pas reçu de solution d'hébergement sont des femmes seules avec enfants (soit près de 900 personnes). Et quand, en décembre 2022, par des températures négatives, le tribunal administratif impose à l'État d'héberger sept familles à la rue, dont trois femmes enceintes et une dizaine d'enfants mineurs scolarisés, l'État fait appel de la décision et obtient gain de cause au Conseil d'État.

Depuis, la situation ne s'est guère améliorée malgré la promesse du Ministre du logement qu'il n'y ait plus aucun enfant à la rue cet hiver. Au 19 décembre 2022, malgré l'ouverture de gymnases dans le cadre du plan Grand froid, on comptait encore 4 029 personnes en familles refusées le soir même par le 115, dont 1 172 enfants et même 335 de moins de trois ans.

Il y a une véritable déconnexion entre le niveau de revenus de la population et le niveau des loyers. D'ailleurs, on peut rappeler que la ville de Créteil s'est associée à Alfortville et Bonneuil-sur-Marne au niveau du Territoire pour demander l'encadrement des loyers le 12 octobre 2022.

A contrario, le département du-Val-de-Marne ne votera pas cette année la subvention à la CNL, association qui défend les locataires et les propriétaires en difficulté. Les 47 000 euros intégralement supprimés représentent la moitié du budget annuel de la CNL. Le prétexte invoqué concerne la campagne menée par l'association qui demandait simplement l'application de la loi SRU en Val-de-Marne et le respect du minimum de 25 % de logement social.

La Région, en outre, a cessé de financer les logements sociaux dans les communes qui en comptent déjà plus de 30 %

et le Département 40 %. Un véritable coup porté aux villes solidaires comme Créteil.

Depuis le 31 mars 2023, tandis que certains, trop nombreux, sont déjà privés de ce droit fondamental qu'est le droit au logement, d'autres tremblent car ils risquent d'en être privés dès demain.

Notre République, porteuse d'un idéal de justice sociale et de fraternité, doit avoir pour objectif d'éradiquer cette pratique indigne et arriérée des expulsions locatives qui transforment, pour nos concitoyens, l'arrivée des beaux jours en oiseau de mauvais augure.

Là où il est mis constamment en avant la responsabilité individuelle, il est important de rappeler que les expulsions locatives sont bel et bien un échec collectif et sociétal, la conséquence d'un système où prospèrent les difficultés économiques et sociales propices à l'exclusion et au bannissement d'une partie de ses membres.

À cet effet, on peut se féliciter de l'action de notre municipalité qui agit de manière durable pour améliorer le niveau de vie des ménages cristoliens, comme nous avons pu le décrire amplement ce soir.

Nous continuerons à soutenir cette action qui sera forcément toujours insuffisante, face aux dérives structurelles de la conception du logement comme « un bien économique qui s'échange sur un marché » (loi Barre de 1977) alors que cela devrait être un droit inaliénable et fondamental.

En attendant que la trêve hivernale se transforme un jour en véritable cessez-le-feu durable permettant de construire une sécurité sociale du logement à l'échelle nationale, mettant fin à cette pratique moyenâgeuse des expulsions locatives, il faut continuer à exiger que les représentants de l'État ne procèdent à aucune expulsion sans relogement décent et qu'ils nous fournissent la preuve, pour tout ménage cristolien subissant ce drame, qu'aucune personne de notre ville ne soient laissée à la rue ou dans des conditions de mal-logement.

Merci pour votre attention.

M. le Maire : Est-ce qu'il y a d'autres questions diverses ?

(Aucun membre du conseil municipal ne demande la parole).

Bonne soirée.

(L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h15).



Le Maire

Laurent CATHALA

Le secrétaire de séance

Luc MBOUMBA